

2011



2011

RAPPORT
DE GESTION



Forêt jurassienne : bien plus que des millions... d'arbres

Un parallèle entre le monde forestier et le monde bancaire ne manquera pas d'étonner certaines personnes. Le forestier ne s'oriente-t-il pas sur le long terme, en défendant l'intérêt public dans un secteur très peu rentable? De son côté, les financiers ne sont-ils pas mus par le succès à court terme et par les intérêts privés des actionnaires?

Loin de ce cliché, les analogies entre patrimoine forestier et Banque Cantonale du Jura sont cependant évidentes :

La forêt constitue un capital conséquent (sous forme de bois, de biodiversité ou encore de prestations immatérielles), capital qu'il s'agit de soigner et de transmettre aux générations futures. En Suisse, et conformément à un principe central du développement durable, le propriétaire veille à ne prélever que les intérêts, autrement dit le volume de bois annuellement produit par les arbres sur pied. Un même souci de préservation et de valorisation du capital n'est-il pas attendu de la part d'une banque ?

La République et Canton du Jura possède 2'400 hectares de forêts. Propriété jusqu'à la fin du 18^e siècle des Princes-Evêques de Bâle, du chapitre de St-Ursanne et des couvents de Lucelle et Bellelay, ces forêts cantonales (domaniales) sont gérées selon des objectifs multiples. Les gestionnaires veillent à prendre en compte les intérêts publics (protection contre les dangers naturels, biodiversité, accueil du public) tout en menant une gestion d'entreprise moderne et profitable. Les forêts domaniales et la BCJ se rejoignent ainsi dans leurs missions et leurs politiques de soutien à la société jurassienne.

Le terme même de Jura renvoie aux vastes et sombres forêts de montagne qui ont marqué les Romains. Défrichée, pillée, la forêt jurassienne a pu être reconstituée en surface et en qualité depuis 150 ans. Elle couvre aujourd'hui 44% de la surface du canton, en incluant quelque 5'000 hectares de pâturages boisés.



L'Office de l'environnement est fier d'être associé à la présentation du rapport de gestion 2011 de la Banque Cantonale du Jura. Les lumineuses photographies mettent en évidence l'importance, la diversité et la beauté de la forêt jurassienne. Nous sommes très heureux et honorés que le thème de la forêt, célébré durant l'année internationale de la forêt 2011, ait été retenu et magnifié dans la présente publication.

République et Canton du Jura
Office de l'environnement



Patrice Eschmann
Responsable du domaine Forêts

SOMMAIRE

1. Message aux actionnaires, chiffres clés, et reflets conjoncturels	7
2. Rapport annuel	13
3. Gouvernance d'entreprise	23
4. Organisation de la Banque	37
Organes de la Banque	38
Direction et cadres	39
Organigramme	40
5. Comptes annuels au 31 décembre 2011	41
Compte de résultat	43
Bilan	44
Tableau de financement	46
6. Annexe aux états financiers	47
7. Rapport de l'Organe de révision	69
8. Propositions du Conseil d'administration	73
9. Glossaire et adresses	75

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES
CHIFFRES CLÉS
REFLETS CONJONCTURELS

1



MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Les crises se succèdent sur un rythme effréné : l'année 2011 n'aura pas échappé à ce cycle infernal et restera marquée du sceau de la crise de la dette souveraine, à peine 3 ans après la terrible année 2008.

Pourtant, dans cet environnement tumultueux, la Banque Cantonale du Jura a rempli avec panache sa mission en réalisant des résultats convaincants. Jamais elle n'a gagné autant, en affichant un bénéfice net record de CHF 8,4 millions en hausse de 1,2 %. Jamais elle n'a distribué un dividende plus élevé, en assurant le versement d'un montant global de CHF 5,1 millions. Enfin, jamais elle n'a été aussi solide, en renforçant ses fonds propres de CHF 7,5 millions, à CHF 189,8 millions, et en élevant ainsi son taux de couverture à 199 %.

Parallèlement à ses bons résultats, la Banque Cantonale du Jura a élargi de manière réjouissante le cercle de sa clientèle. Ainsi, les avances à la clientèle ont progressé de CHF 117 millions pour atteindre CHF 1,95 milliard. Cette augmentation démontre notre volonté d'accroître notre part de marché, ainsi que notre engagement à jouer pleinement notre rôle de soutien à l'économie jurassienne, en particulier durant les périodes difficiles. Quant aux dépôts de la clientèle, ils ont augmenté de CHF 70,7 millions et s'élèvent à CHF 1,55 milliard. Cet afflux de fonds passifs reflète la confiance que nous accordent nos clients, en choisissant de placer leurs avoirs auprès d'une banque solide.

Pour appuyer cet élan qui nous anime, nous n'avons pas hésité à adopter une stratégie résolument tournée vers la croissance. A l'inverse de bon nombre d'établissements bancaires helvétiques qui annoncent des coupes drastiques dans leurs effectifs, nous avons décidé de renforcer nos équipes de vente dans tous les domaines d'activité. Cette dynamique s'est traduite notamment par l'ouverture d'une antenne de gestion de fortune aux Franches-Montagnes, par le doublement de l'effectif des gestionnaires-crédits à Delémont ou encore par l'ouverture de notre toute nouvelle agence de Courrendlin.

L'année 2012 laisse entrevoir une conjoncture difficile et le spectre du retour d'une crise économique se dessine à l'horizon. A l'instar de ces dernières années, la Banque Cantonale du Jura entend mener sa barque avec allant tout en évitant les écueils. Solidement dotée en fonds propres et encouragée par ses succès, elle aborde ce nouvel exercice avec sérénité et enthousiasme. Elle aura en particulier pour objectif de poursuivre sa croissance dans tous les secteurs de vente, en s'appuyant sur des équipes administratives et logistiques performantes.

« Ma banque » : voilà déjà une année que nous arborons fièrement cet exigeant slogan. Nous pouvons vous assurer que l'ensemble des cadres et des collaborateurs ont tout mis en œuvre pour honorer avec professionnalisme et détermination cet engagement. Nous les en remercions vivement. Nous tenons également à exprimer notre entière gratitude envers nos clients et nos actionnaires qui, nous l'espérons de tout cœur, se reconnaissent dans notre nouveau slogan.



Paul-André Sanglard

Président du Conseil
d'administration



Bertrand Valley

Directeur général

CHIFFRES CLÉS

1

	2007	2008	2009	2010	2011
Bilan (en millions de francs)					
Total du bilan	1'836	1'957	1'952	2'104	2'231
Avances à la clientèle	1'615	1'651	1'721	1'836	1'953
Dépôts de la clientèle	1'188	1'349	1'369	1'477	1'548
Fonds propres (après répartition)	164,6	169,5	175,2	182,4	189,8
Résultats (en millions de francs)					
Revenus d'intérêts	29,4	31,2	28,6	28,3	27,9
Commissions	11,6	10,9	10,0	10,1	9,4
Résultat de négoce	2,8	1,4	2,8	2,3	2,9
Total des produits	45,0	44,7	43,3	41,9	41,6
Charges d'exploitation	23,9	24,7	27,8	23,3	23,5
Bénéfice brut	21,1	20,0	15,5	18,6	18,1
Bénéfice net	7,5	7,8	7,8	8,3	8,4
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	1'805	1'436	1'581	1'574	945
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	107,8	103,6	106,3	108,4	112,0
Ratios (en %)					
Fonds propres / Total du bilan	9,0	8,7	9,0	8,7	8,5
Bénéfice brut / Fonds propres	12,8	11,8	8,9	10,2	9,5
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	12,0	9,8	7,9	9,2	8,8
Couverture des fonds propres exigibles *	185	190	197	198	199
Charges / Produits	53	55	64	56	56
Données par action Valeur nominale (en CHF):					
	15	14	14	14	14
Fonds propres	54,9	56,5	58,4	60,8	63,3
Bénéfice brut	7,0	6,7	5,2	6,2	6,0
Résultat net	2,5	2,6	2,6	2,8	2,8
Dividende	1,50	1,54	1,54	1,70	1,70
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	12	15	17	14	15
Données boursières (en francs)					
cours le plus haut	65,00	66,50	70,00	70,00	70,00
cours le plus bas	42,50	59,00	57,00	57,00	58,05
clôture	59,00	61,00	58,15	58,55	60,05
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
	177'000	183'000	174'450	175'650	180'150
Nombre d'actions					
	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000

* sans la déduction pour banque cantonale qui sera totalement abrogée au 01.01.2012.

REFLETS CONJONCTURELS

L'année 2011 s'annonçait sous des auspices plutôt favorables. La conjoncture économique avait en effet rebondi dans la plupart des pays industrialisés en 2010, après la profonde récession enregistrée en 2009.

Si les premiers mois de l'exercice sous revue ont généralement confirmé cette tendance attendue, on a malheureusement dû constater un fléchissement de la croissance dès le printemps. Cela a été particulièrement perceptible dans les pays de la zone euro, empêtrés dans la problématique de la dette. La crise de la dette souveraine s'est en effet propagée de manière inquiétante, pour finir par toucher des états tels que la France ou l'Autriche, qui bénéficiaient précédemment d'une note de solvabilité maximale (AAA). Cette crise a obligé les Etats concernés à prendre des mesures drastiques en termes de réduction des dépenses d'une part et d'accroissement de la fiscalité d'autre part, ce qui a naturellement provoqué un sérieux ralentissement de l'activité économique.

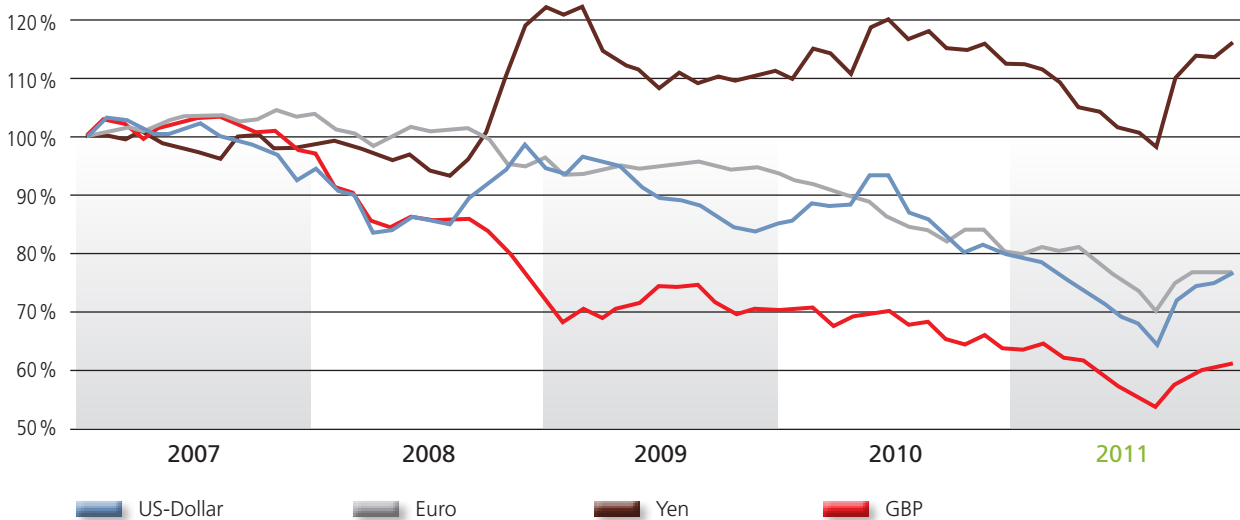
Aux Etats-Unis, la conjoncture a été un peu plus favorable. La croissance a certes également fléchi, mais dans des proportions moins marquées qu'en Europe. Par ailleurs certains indicateurs publiés en toute fin d'année, tels que la réduction du taux de chômage et la hausse de l'indice de confiance des consommateurs, tendaient à démontrer une lente amélioration de la situation de l'économie. Il faut toutefois relever que le pays de l'Oncle Sam doit lui aussi faire face à de graves difficultés d'endettement qui sont encore loin d'être résolues.

Les pays émergents, dont la contribution au produit intérieur brut mondial ne cesse de s'accroître, ont eux aussi été confrontés à un ralentissement de leur activité économique. Il n'en reste pas moins vrai qu'ils continuent généralement à enregistrer des taux de croissance élevés, à l'image de la Chine qui affiche pour 2011 un taux encore supérieur à 9%.

Dans ce contexte général difficile, l'économie suisse a dû relever de gros défis. Outre la problématique d'une croissance en baisse sensible chez nos principaux partenaires commerciaux (plus de 60% de nos exportations se font à destination des pays de l'Union européenne), la poursuite spectaculaire de l'appréciation du franc est devenue, dans le courant de l'été, très dangereuse pour nombre de nos entreprises. Rappelons qu'en août 2011, l'euro se traitait quasiment à la parité contre le franc, alors que le dollar américain flirtait avec les CHF 0,70 ! Cette situation a conduit le Banque nationale à intervenir très fermement sur le marché des changes. Sa mesure la plus spectaculaire a consisté à fixer, dès le 6 septembre, un cours plancher par rapport à l'euro à CHF 1,20, niveau qui n'a dès lors plus été franchi jusqu'en fin d'année.

Face à cette situation défavorable, notre économie nationale a dans l'ensemble bien résisté. La croissance du produit intérieur brut a certes été

Evolution des monnaies par rapport au CHF



inférieure à celle de 2010. En se fixant à 1,3 %, elle a cependant atteint un niveau satisfaisant et souvent supérieur à celui des autres pays européens. Ce constat est corroboré par l'évolution du taux de chômage qui a reculé de 3,8 % à 3,3 % durant l'exercice 2011.

Ce bilan global plutôt positif doit toutefois être quelque peu nuancé par les problèmes rencontrés par certains secteurs d'activités. Le tourisme, le commerce (en particulier dans les régions frontalières) et les entreprises fortement tournées vers l'exportation ont souffert du franc fort. Leur volume d'affaires s'est souvent contracté, alors que leur marge bénéficiaire se réduisait fortement.

A l'échelle jurassienne, les constats sont proches de ceux que l'on peut faire au niveau national. D'une manière générale, les entreprises ont réalisé un bon exercice 2011. Cela est particulièrement vrai pour les sociétés du secteur horloger, secteur qui demeure le

moteur principal de notre économie cantonale et qui a vu ses exportations poursuivre leur croissance, malgré le franc fort et le ralentissement conjoncturel mondial. C'est sans doute ce qui explique que le taux de chômage ait sensiblement baissé dans notre canton durant l'année dernière, passant de 5 % à 3,4 %, se situant ainsi tout près de la moyenne helvétique (3,3 %). Le domaine du commerce a par contre été très sérieusement affecté par la vigueur de notre monnaie, souffrant notamment de la concurrence française qui bénéficie de la faiblesse de l'euro.

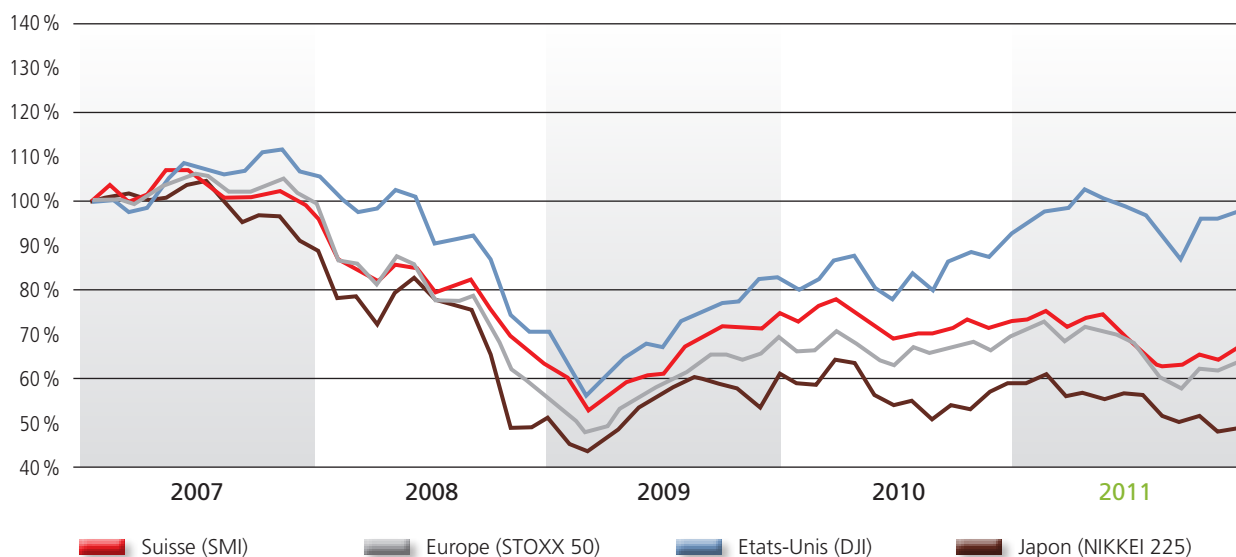
A l'entame de l'exercice 2012, les perspectives conjoncturelles ne sont pas très favorables. La problématique de l'endettement souverain de nombreux états fera encore peser un risque important de dégradation de l'activité économique. La marge de manoeuvre, entre le besoin de réduire les déficits publics et la nécessité de ne pas

prendre des mesures trop drastiques qui tueraient la croissance, est très étroite.

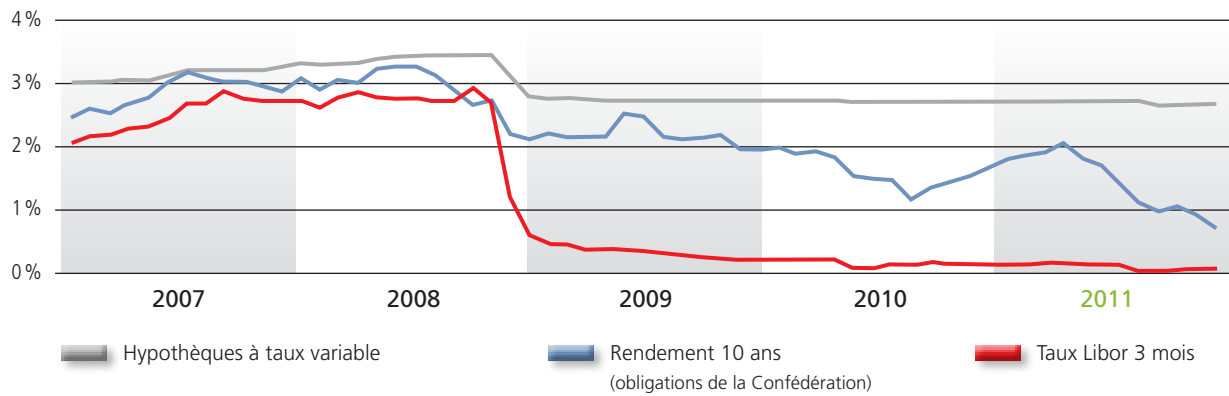
Dans ce contexte incertain, les prévisions ne sont pas aisées et doivent être appréhendées avec beaucoup de prudence. D'une manière générale, les analystes s'attendent à une nouvelle baisse de la croissance économique en Europe. Certains pays du Vieux-continent pourraient même tomber en récession durant le premier semestre 2012. Les perspectives sont plus positives pour les Etats-Unis, qui paraissent être, comme souvent, en avance dans le cycle et devraient connaître une lente amélioration de la conjoncture économique.

La Suisse devrait quant à elle échapper à la récession. Elle pourrait cependant connaître une baisse de son taux de croissance, en raison notamment du niveau du franc et de la baisse prévisible de l'activité économique chez nos principaux partenaires commerciaux.

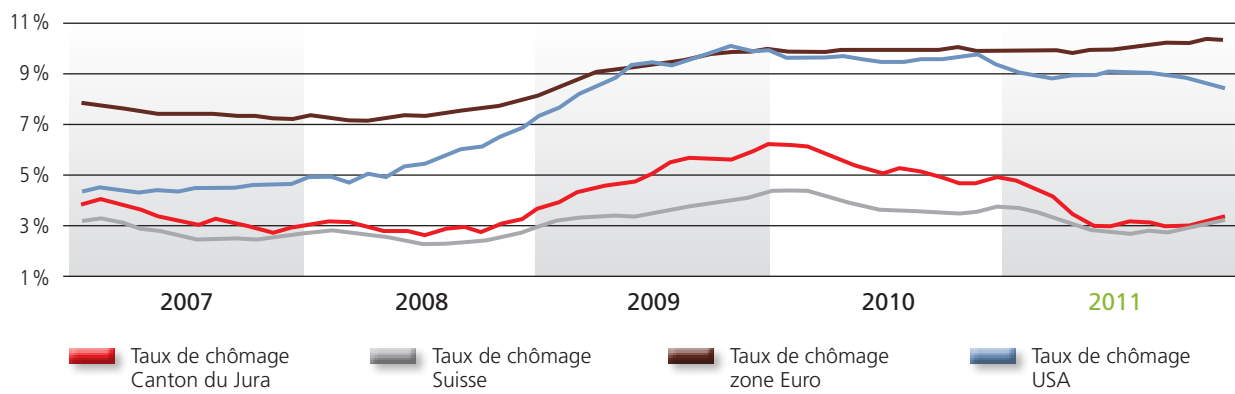
Evolution des marchés boursiers



Evolution des taux d'intérêts en CHF



Evolution du taux de chômage



RAPPORT ANNUEL 2011

2



INTRODUCTION

Depuis quelques années, les problèmes majeurs se succèdent dans le monde économique-financier. 2011 n'aura pas fait exception à la règle. L'exercice écoulé s'est en effet caractérisé par une sérieuse dégradation de la situation, notamment dans la zone euro. L'endettement de nombreux états inquiète de plus en plus, faisant planer le risque d'un défaut de paiement qui pourrait précipiter l'économie mondiale dans une profonde récession.

Le monde bancaire est durement frappé par cette conjoncture défavorable, comme en atteste l'évolution boursière de la plupart des actions des sociétés du secteur courant 2011. Nombre d'instituts, créanciers importants des états surendettés, ont été ainsi touchés par un risque accru de défaillance de leurs débiteurs. Il ne faut dès lors pas s'étonner que les agences de notation aient sanctionné de très nombreuses banques en abaissant significativement leur évaluation. Ce contexte défavorable a généralement eu pour conséquence d'accroître le coût de refinancement des banques concernées, ce qui naturellement pèse sur leurs résultats.

MARCHE DES AFFAIRES

Dans cet environnement global plutôt sombre, la Banque Cantonale du Jura a remarquablement tiré son épingle du jeu en réalisant de bons résultats pour l'exercice 2011.

Le bénéfice brut enregistre certes un léger repli en s'établissant à CHF 18,07 millions (-2,7 % par rapport au chiffre de 2010). Il demeure cependant nettement supérieur au chiffre réalisé en 2009.

Le bénéfice net réalisé en 2011 (8,4 millions) est par contre légèrement plus élevé que celui de 2010. Il progresse de 0,1 million, soit une hausse de 1,2 %. Il faut signaler qu'il s'agit du meilleur résultat net obtenu dans l'histoire de notre établissement.

La hausse du total du bilan constitue un autre fait remarquable de l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2011, ce total se montait à 2,231 milliards (+6,0 % par rapport au 31 décembre 2010). Il s'agit également d'une somme record pour notre banque.

Pour l'essentiel, les chiffres dégagés en 2011 témoignent de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent que notre établissement est également capable de réaliser de bons résultats dans les périodes de conjonctures économique et financière frappées d'incertitudes.

COMPTE DE RÉSULTAT

Les diverses sources de revenus de la Banque ont enregistré une évolution contrastée par rapport aux chiffres de l'exercice précédent.

Malgré une augmentation substantielle des avances à la clientèle, le résultat des opérations d'intérêt affiche une légère baisse de 0,34 million (-1,2 %). Cette dernière est principalement due à une contraction des marges sur les différentes catégories de prêts et crédits octroyés à nos clients. Par ailleurs, on rappellera que le résultat des opérations d'intérêt comprend la charge annuelle liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (charge de 0,61 million pour l'exercice 2011).

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de services a également enregistré une baisse, qui se chiffre à 0,73 million (-7,3 %). Ce recul est évidemment à mettre en rapport avec l'évolution négative des marchés financiers, qui a entraîné une contraction significative du volume des opérations boursières traitées pour le compte de la clientèle.

Le résultat des opérations de négoce est par contre en sensible progression, avec une hausse de 0,64 million (+27,7 %). Cette évolution provient essentiellement d'un fort accroissement du volume des opérations sur devises et de change.

De même, les autres résultats ordinaires marquent une augmentation de 0,14 million (+12,3 %), qui s'explique principalement par des accroissements du produit des participations permanentes détenues par la banque et de celui des remboursements de frais.

Globalement, les produits d'exploitation se montent à 41,6 millions, chiffre quasiment équivalent à celui atteint lors de l'exercice 2010 (variation de -0,7 %).

BILAN

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 23,5 millions, ont été très bien maîtrisées, comme en atteste leur hausse très modérée par rapport à 2010 qui est inférieure à 1 %.

Les amortissements accusent une progression de 0,36 million qui s'explique par les investissements consentis dans le domaine immobilier (en particulier la réfection d'agences) mais aussi dans le secteur mobilier (renouvellement quasi intégral du parc des bancomats durant l'année 2011).

Le montant du poste des correctifs de valeurs, provisions et pertes s'établit à 0,54 million. Il est ainsi en très nette baisse par rapport à 2010 où il atteignait 2,3 millions. Il faut relever qu'il s'agit d'un chiffre historiquement faible qui tend à démontrer la bonne maîtrise des risques, notamment ceux liés au portefeuille de crédits de la banque.

Quant aux charges extraordinaires, il s'agit exclusivement de la dotation aux réserves pour risques bancaires généraux (dotation de 4 millions), réserves qui, il faut le rappeler, sont considérées comme fonds propres.

Après une année 2010 qui avait déjà vu le total du bilan sensiblement s'accroître, la progression aura été à nouveau marquée en 2011. Cette dernière se monte en effet à 126,7 millions, soit une hausse de 6,0 %. Au 31 décembre 2011, le bilan de la BCJ se montait ainsi à 2,231 milliards, ce qui constitue un nouveau record.

Au niveau de l'actif, on soulignera les fortes progressions du poste des créances hypothécaires (+92,7 millions, plus forte hausse depuis 20 ans) ainsi que des créances sur la clientèle (+24,3 millions). Fait réjouissant, ces progressions ont été avant tout financées par l'augmentation substantielle des engagements envers la clientèle, que ce soit sous forme d'épargne (+52,8 millions) ou sous les autres formes d'engagements (+23,9 millions). Le financement du solde de l'accroissement s'est fait par l'obtention de prêts auprès de la Centrale des lettres de gages des banques cantonales (hausse de 48 millions), garantissant ainsi une source de fonds à long terme. On signalera aussi la progression des liquidités (+17,4 millions), conséquence d'un afflux de fonds de la clientèle en toute fin d'année. Enfin, il faut relever la diminution des créances sur les banques qui passent de 55,3

à 30,1 millions et l'augmentation de 16,7 millions du poste des autres actifs due essentiellement à la compensation de la variation de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement significatives.

En ce qui concerne le passif du bilan, outre les augmentations des dépôts de la clientèle et des prêts de la Centrale des lettres de gage évoquées ci-dessus, il y a lieu de mettre en évidence la baisse de 16 millions des engagements envers les banques. C'est évidemment un point positif dans une période où le fonctionnement des prêts interbancaires n'est pas des plus efficient.

La variation des autres passifs est liée avant tout à celle de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés conclus par la banque dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle est resté quasiment stable à 79,3 %, cela malgré la hausse très sensible des prêts et crédits accordés par la Banque. L'équilibre financier du bilan demeure ainsi tout à fait sain.

L'évolution des autres postes du passif du bilan ne suscite pas de commentaires particuliers.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités. Citons en premier lieu les risques de défaillance liés aux avances octroyées à la clientèle. La banque exerce dans ce cadre un suivi régulier et rigoureux de la qualité du portefeuille existant.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les risques de marchés et les risques opérationnels.

Ainsi, la Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de

90 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en termes de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, SunGard AG, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Pour limiter les risques de marché, la banque a institué un système de limites qui font l'objet de contrôles périodiques.

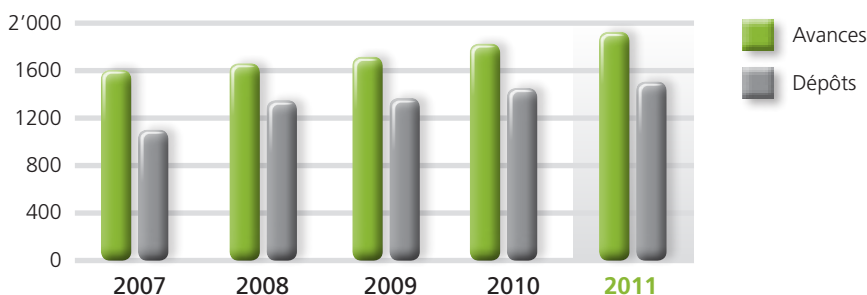
Quant aux risques opérationnels, la banque les a répertoriés dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est

pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un plan de secours afin d'assurer le service à la clientèle, de permettre l'activité des collaborateurs, d'éviter la défaillance due à un manquement et finalement de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. La Banque s'appuie depuis sa création sur le groupe RTC (Real-Time Center) SA, à Berne, exploité depuis 2010 par Hewlett Packard (HP) Suisse GmbH, sous le nom HP Banking Service Center Berne.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



OPÉRATIONS DE CRÉDITS ET MARGE D'INTÉRÊTS

Globalement, les avances à la clientèle ont progressé d'environ CHF 117 millions durant l'exercice sous revue. Cette hausse, majoritairement due à l'augmentation des créances hypothécaires, est la plus forte qu'ait enregistrée la banque depuis 1990. Il est d'autre part important de relever qu'elle s'est réalisée sans modification des normes d'avances appliquées par notre institut.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2011 s'est fixé quant à lui à CHF 265 millions. Ce chiffre témoigne également d'une hausse du volume d'affaires puisqu'il est significativement plus élevé que celui de l'année précédente (228 millions) qui constituait déjà un record. Son importance démontre que la BCJ continue à jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes fondamentalement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable telle que celle que nous avons encore récemment vécue.

En matière d'évolution des taux d'intérêt sur le marché suisse, l'année 2011 s'est caractérisée, une fois encore, par une baisse des taux. Alors qu'en début d'exercice, on avait le sentiment que des seuils planchers avaient été touchés, la détérioration de la conjoncture et la vigueur du franc ont provoqué durant le second semestre un nouveau recul marqué des taux. Jamais des niveaux aussi bas n'avaient été atteints sur notre marché national, comme en atteste le taux de rendement des emprunts de la Confédération à 10 ans qui se situait à 0,74 % à fin décembre 2011 !

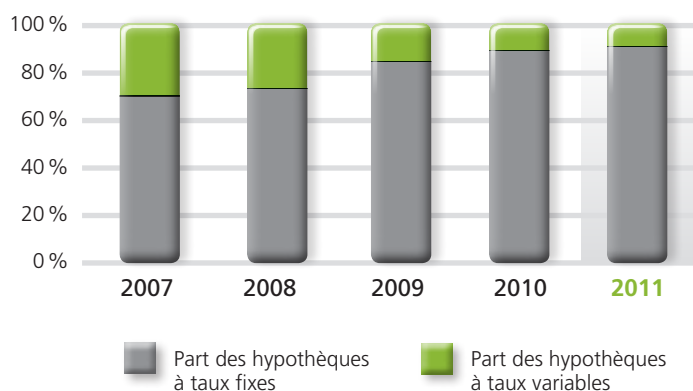
Notre banque a maintenu son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875 %.

Il faut toutefois rappeler que l'importance de ce taux de référence a fortement diminué durant ces dernières années et n'a plus grande signification, dans le sens où le bas niveau des taux a conduit la très grande majorité des clients à conclure des contrats à terme fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi, en 2011, la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille global de la Banque s'est encore notablement accrue, passant de 89,7 % à 92,5 %, soit la proportion la plus élevée jamais atteinte depuis la création de la Banque.

Cette composition du portefeuille hypothécaire exige que la banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence minimale des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan. Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les IRS (Interest Rate Swap) ou les CAPS.

Malgré l'augmentation des avances à la clientèle (+ 117 millions), le résultat des opérations d'intérêt a légèrement fléchi (-0,34 million, soit -1,2 % par rapport au résultat 2010). Cette diminution s'explique par une contraction des marges appliquées sur les différentes catégories de prêts et crédits, ceci dans le souci d'offrir à notre clientèle des conditions d'intérêt favorables et compétitives et par une politique de refinancement plutôt prudente. Il faut également signaler que suite à la révision de la loi sur la Banque cantonale du Jura, le résultat des opérations d'intérêt tient compte d'une charge annuelle de 0,61 million au titre de la rémunération de la garantie octroyée par l'Etat.

Part des hypothèques à taux fixes et variables



OPÉRATIONS DE COMMISSIONS, NÉGOCE ET AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

Après un exercice 2010 plutôt médiocre, les bourses ont, dans l'ensemble, à nouveau connu une année 2011 difficile. Les marchés d'actions ont, à l'exception des Etats-Unis, enregistré des baisses significatives. Cela est particulièrement le cas en Europe et pour plusieurs marchés émergents. Au niveau obligataire, les bourses ont également vécu une période chahutée. Si les cotations des emprunts de première qualité ont évolué positivement, de très nombreux autres titres ont subi des baisses marquées, en raison notamment de la crise de la dette souveraine qui a touché plusieurs pays de la zone euro.

L'investisseur helvétique a par ailleurs une nouvelle fois dû faire face à une volatilité extrême sur le marché des changes. Dans le courant du mois d'août, le franc s'est quasiment retrouvé à parité avec l'euro, alors que le dollar américain chutait à CHF 0,72 ! Ces excès se sont heureusement en

partie corrigés en fin d'année, grâce notamment à l'intervention musclée de la Banque nationale suisse qui a fixé, dès le 6 septembre, un cours plancher de CHF 1,20 contre l'euro.

Globalement, les performances obtenues sur les portefeuilles de titres ont été négatives, à l'exception notoire des portefeuilles en obligations de première qualité libellées en francs suisses.

Dans ce contexte boursier incertain, les investisseurs ont fait preuve d'une grande prudence dans leur politique de placement. Il faut par ailleurs relever que le niveau particulièrement bas des taux (les emprunts de la Confédération jusqu'à 3 ans de maturité se traitaient à fin 2011 sur la base de rendements à l'échéance négatifs) n'incite pas à investir en titres de créances. Le volume d'opérations boursières traitées a ainsi subi un recul significatif par rapport à l'exercice précédent, comme en atteste le résultat des opérations de

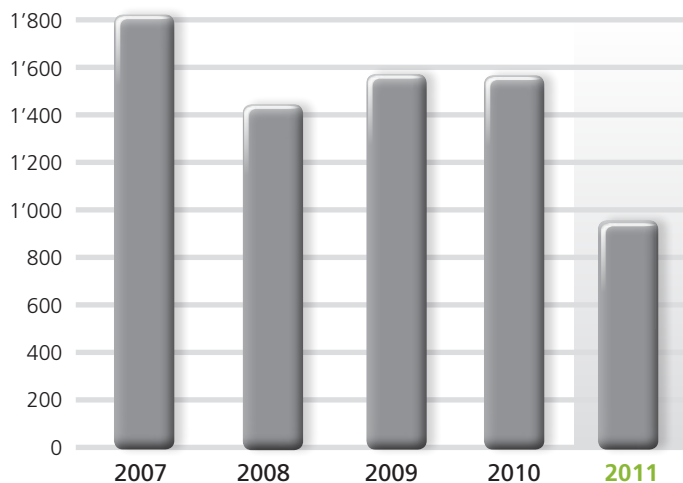
commissions, qui affiche une baisse de 7,3 % par rapport à celui de 2010.

Le volume des dépôts de titres de la clientèle a reculé de manière sensible pour se fixer à 945 millions. Ce recul s'explique essentiellement par le fait que notre banque a décidé d'abandonner l'activité de global custody (mandat de dépositaire global), en raison de sa faible rentabilité.

Malgré une moins-value de 0,28 million sur les opérations titres menées pour compte propre de la banque, le résultat des opérations de négoce affiche une hausse marquée de 0,64 million par rapport à 2010 (+27,7 %). Ce résultat s'explique par un fort accroissement du volume des opérations sur devises et de change.

Les raisons de la variation de la rubrique des autres résultats ordinaires (+0,14 million) ont été explicitées ci-dessus.

Evolution des dépôts titres (en millions de CHF)



PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

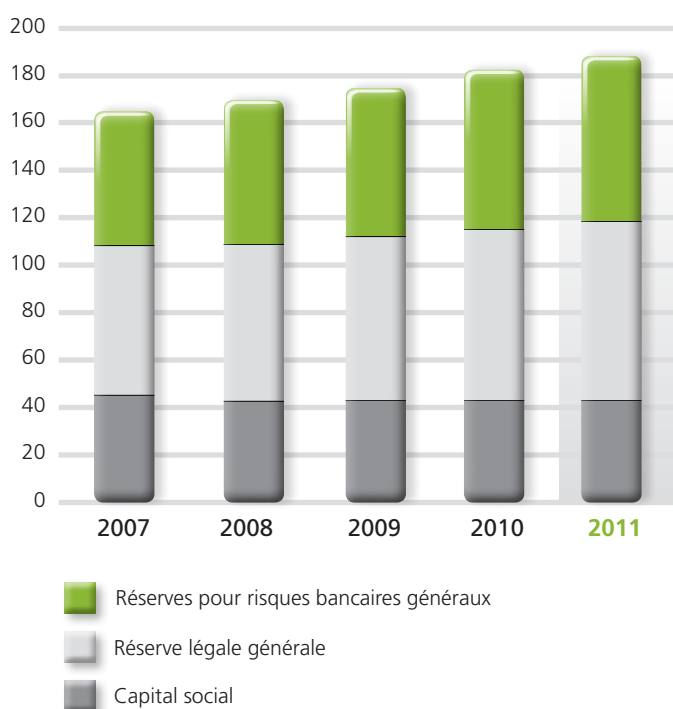
Bien que la conjoncture économique ait fléchi dans le courant du second semestre de l'exercice 2011, la situation financière des entreprises débitrices de la banque n'a généralement pas subi de détérioration nécessitant un accroissement conséquent des besoins de provisions pour risques de défaillance.

Cette évolution positive explique que la charge liée à la rubrique «correctifs de valeurs, provisions et pertes» enregistre un recul très marqué par rapport à l'année précédente. La dotation additionnelle se limite ainsi à 0,54 million, alors qu'elle était de 2,31 millions en 2010. Cela tend également à démontrer que les entreprises jurassiennes ont généralement bien géré la période économique difficile que l'on vit depuis 2008 et qu'elles ont su prendre les mesures de saine gestion qui s'imposaient.

Du point de vue technique, nous rappellerons que la banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est de 7,5% (taux inchangé par rapport à 2010) des engagements globaux.

Les amortissements progressent de 0,36 million pour s'établir à 1,17 million. Les raisons de cette hausse ont été explicitées ci-dessus.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



CONCLUSION

Les résultats de l'exercice 2011 peuvent être considérés comme bons, surtout si l'on se réfère au contexte économique et financier incertain qui a prévalu l'année dernière. Le bénéfice brut est certes en légère baisse, mais le résultat net réalisé est le meilleur jamais obtenu dans l'histoire de notre établissement. Les chiffres du bilan, en particulier les augmentations conséquentes des avances octroyées par la banque et des dépôts de la clientèle, complètent ce tableau 2011 positif.

Le bénéfice brut permet d'assumer sans problème la constitution des provisions économiquement nécessaires, de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (4 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de 8,863 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1,70 par action (montant total de 5,1 millions) et une dotation à la réserve légale générale de CHF 3,5 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 7,4 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindraient alors 189,8 millions, ce qui représente un taux de couverture selon la Loi fédérale sur les banques de 199%, en hausse de 1% par rapport à fin 2010. A relever que ce taux ne tient pas compte de la déduction accordée aux banques cantonales dont les engagements sont garantis par l'état (déduction qui est tombée définitivement au début de l'année 2012). Ce renforcement des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre confortable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à l'évolution prévisible des exigences légales en matière de fonds propres.

LA VIE DE LA BANQUE

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos 132 collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2011.

EFFECTIF

Au cours de l'année 2011, l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 108,4 à 112 postes entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 9 nouveaux collaborateurs.

PROMOTION

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondé de pouvoir :



Grégoire Boillat,
gestionnaire
de crédits

FORMATION

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning). Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la BCJ ont par ailleurs obtenu des diplômes en matière de fonds de placement et de prévoyance délivrés par la société Swisscanto Gestion de fonds SA.

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2011, cinq jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales.

NOTRE AMBASSADRICE

La BCJ est sponsor officiel de la jeune athlète spécialiste de l'escalade indoor Katherine Choong. Championne du monde en 2009, meilleur espoir féminin romand en 2010, première du classement général dans la catégorie des juniors en 2011, Katherine Choong fait partie des meilleures grimpeuses du monde. « Dans l'escalade, il faut avoir beaucoup de volonté, ça se passe beaucoup dans la tête. Et c'est ça que j'aime, me battre jusqu'au bout, même si je n'ai plus la force, et dépasser mes limites. » déclare Katherine Choong.

Née en 1992, de mère italienne et de père singapourien, Katherine Choong vit à Glovelier et est étudiante en droit à l'Université de Neuchâtel. Entre ses études, elle s'entraîne près de quatre fois par semaine, à raison d'un entraînement de 2 à 4 heures. Dans le cadre de son partenariat avec la BCJ, elle offre également de son temps à travers l'animation de journées d'initiation à l'escalade sportive pour le Passeport Vacances de Delémont et de Porrentruy.

D'une nature discrète et persévérante, elle incarne de nombreuses valeurs positives: le dépassement de soi, la détermination, le talent, la réussite. La BCJ est heureuse de pouvoir s'associer à cette jeune athlète avec qui elle partage de nombreux points communs et souhaite encore de nombreux succès à Katherine.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

STRUCTURE DE LA BANQUE

Suite à la modification de la loi sur la Banque cantonale du Jura du 26 octobre 1978, le comité de banque a été supprimé et le Conseil d'administration a été réduit de onze à sept membres.

Par conséquent, les mandats de trois administrateurs ont pris fin lors de l'Assemblée générale de 2011 :

- Monsieur Jean-Jacques Borgeaud, représentant l'actionnariat privé, membre du Conseil d'administration depuis 1997 et vice-président du Conseil depuis 2001 ;
- Monsieur Roger Friche, représentant de l'actionnariat privé, membre du Conseil d'administration depuis 1997 ;
- Monsieur Jean-Bernard Vauclair, représentant du Gouvernement et de la République et Canton du Jura, membre du Conseil d'administration depuis 1997.

Nous tenons à adresser à ces trois membres nos sincères remerciements pour le travail qu'ils ont accompli durant l'exercice de leur mandat.

Par ailleurs, Monsieur Vincent Lang a repris le poste de vice-président du Conseil d'administration.

La Banque Cantonale du Jura décline sa responsabilité sociale d'entreprise au travers de ses activités. Elle s'appuie d'une part, sur des valeurs de loyauté, d'indépendance, d'éthique et de transparence et d'autre part, elle respecte les principes du développement durable visant à la réduction des conséquences environnementales de ses activités.

En 2010, trois groupes de travail interne à la BCJ ont été constitués pour mener à bien trois projets en faveur du développement durable : la création d'une charte d'entreprise, la mise en place d'une action citoyenne et la réalisation d'un bilan environnemental avec mesures de réduction d'impact.

Charte d'entreprise

La Banque Cantonale du Jura s'appuie sur les valeurs fondamentales qui forment sa culture d'entreprise dont une politique de risque mesurée et responsable et une éthique rigoureuse.

Elle s'engage à répondre aux besoins des Jurassiennes et des Jurassiens en matière de produits et de prestations bancaires et contribue au développement économique et social de son canton.

Afin d'énoncer les valeurs et principes qui guident la BCJ dans sa mission, une charte d'entreprise a été éditée en 2011. Acceptée par l'ensemble des collaborateurs, cette charte présente les fondements de la culture d'entreprise de la BCJ. Elle rappelle notamment les principes qui la guident dans la gestion de ses affaires et dans la conduite de ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs et auprès de la population jurassienne. Dès 2012, la mise en application des valeurs inscrites dans la charte de la BCJ sera prise en compte dans le système d'évaluation des collaborateurs.

Action citoyenne

La BCJ est consciente de ses responsabilités dans la société civile. Entreprise citoyenne, elle s'engage depuis 2010 en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental. Elle a mis sur pied sa deuxième action



citoyenne le 28 mai 2011 à Saulcy. Sur une base volontaire, plus de 60 collaborateurs de la BCJ, accompagnés de leur famille, ont mené une action en faveur de l'Association des Parents et Amis de la Fondation Pérène : la rénovation de la Ferme de la Combes-Monin. Ce projet vise à faire de cette bâtisse du 17^e siècle un espace d'activités extra-scolaires ainsi qu'un lieu pour l'organisation de camps et de séjours de vacances pour des enfants en situation de handicap ou/et ayant des besoins éducatifs particuliers. Divers travaux tels que décrépiage des façades extérieures, nettoyage de caves, débroussaillage des alentours ont été effectués par les collaborateurs de la BCJ. Cette action a rencontré un vif succès. Un nouveau projet sera mené en 2012.

Bilan environnemental

Dans le but de quantifier et d'analyser les impacts environnementaux de la BCJ, l'entreprise Quantis, basée au Parc Scientifique de l'EPFL à Lausanne, a été mandatée afin de réaliser un bilan environnemental. La méthodologie de l'Analyse Cycle de Vie (ACV) a été utilisée pour mener à bien cette étude. L'ACV permet d'analyser les impacts potentiels sur l'environnement au cours du cycle de vie d'un produit ou d'une entreprise, c'est à dire depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets en fin de vie. Tous les flux, de matière ou d'énergie, nécessaires au bon fonctionnement de la BCJ ont été pris en compte pour l'année de référence 2010 : l'infrastructure (électricité, chauffage, eau et bâtiments), les transports, les consommables (papiers, ordinateurs et imprimantes), les serveurs et les déchets. En accord avec la norme ISO 14044, les résultats de l'ACV sont exprimés en différentes catégories d'impacts

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

(telles que la consommation d'énergie non renouvelable, l'utilisation du sol, la perte de biodiversité, etc), chacune ayant une unité rattachée.

Les résultats du bilan effectué par Quantis sont présentés par rapport à l'indicateur « changement climatique », exprimé en kg CO₂ équivalent. Cette unité additionne les contributions des gaz à effet de serre émis lors de l'année 2010, directement (exemple: chauffage à gaz) ou indirectement à la BCJ (exemple: chauffage à distance ou consommation d'électricité).

Les principaux résultats de cette étude, qui ont été présentés à l'ensemble des collaborateurs de la BCJ, sont les suivants:

La BCJ est responsable de l'émission de 870 tonnes de CO₂ équivalent. Cet impact correspond:

- aux émissions moyennes de 73 suisses durant 1 année
- à 10 tours du monde d'un avion long courrier

Des comparaisons avec d'autres banques exprimées en « valeur par collaborateur » indiquent que la BCJ se situe dans la moyenne. Pour exemple,

la BCV (rapport RSE 2009) obtient un score de 7'200 kg CO₂-eq par employé contre 6'700 kg CO₂-eq par employé pour la BCJ.

Impacts environnementaux de la BCJ en tonnes de CO₂-eq en 2010

- La consommation d'énergie des bâtiments (électricité et chauffage) domine largement le bilan environnemental avec une émission de 419 tonnes de CO₂ équivalent, ce qui représente 48% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du bilan. En y ajoutant l'infrastructure, c'est à dire les bâtiments (amortis sur une longue période), on obtient un score de 53% de GES.

Ce résultat est cohérent avec le fait que l'activité bancaire repose principalement sur un travail dans des bureaux et produit un service en grande partie dématérialisé.

- Les services (dominés par les logiciels) représentent 19% de GES, les matériaux et flux physiques (dominés par les consommations d'électricité des serveurs out-sourcés) 16%, et la mobilité 8% (dominée par les déplacements pendulaires des employés de la BCJ). Les déchets obtiennent un score négatif de -4% dû à leur

recyclage partiel (utilisation d'une déchetterie propre « Datarec » à la BCJ) qui permet d'éviter la production de matière première vierge par un autre système.

Sur la base de ses résultats, des actions à envisager dans le but d'améliorer le bilan environnemental de la BCJ ont été proposées par le groupe de travail. Différents objectifs ont été fixés tels que la réduction et l'optimisation de la consommation de papier, la réduction de la consommation d'eau, l'achat de courant vert ou encore la promotion du développement durable à la BCJ.

Produits et prestations bancaires durables

La BCJ met à disposition de sa clientèle les produits suivants respectant les principes du développement durable :

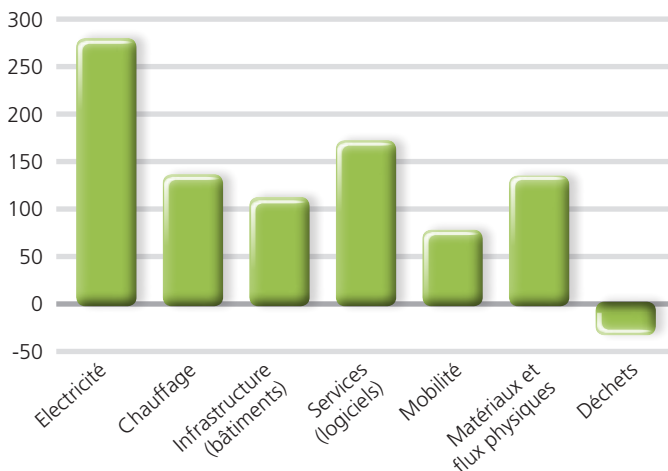
Prêt hypothécaire Minergie: ce prêt hypothécaire à taux préférentiel s'adresse aux particuliers qui souhaitent construire ou transformer un bien immobilier en respectant la norme Minergie. Ce label se fonde sur une excellente isolation des bâtiments.

BCJ-Net: cette solution permet de gérer ses comptes et ses dépôts par internet et de contribuer activement à la protection de l'environnement grâce aux options e-compte et e-facture qui permettent d'économiser du papier et de réduire le volume du transport de courrier.

Fonds de développement durable Swisscanto: la BCJ propose les fonds de placement durables de Swisscanto qui répondent aux critères les plus sévères de la branche en matière de placements. Par exemple le Swisscanto Green Invest, un fonds qui investit dans le développement durable ou encore le Swisscanto Swiss Red Cross Charity Fund dont la moitié des revenus nets du fonds et la moitié de la commission de gestion sont offerts à la Croix-Rouge suisse.

Emissions de gaz à effet de serre de la BCJ en 2010

(en tonnes de CO₂-eq)



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3



Les actions de la Banque Cantonale du Jura sont cotées à la bourse suisse.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1. STRUCTURE DU GROUPE

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1.1.1. Organisation opérationnelle | Voir organigramme en page 40. |
| 1.1.2. Lieu de cotation | <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse - SIX - sous le numéro de valeur 3.299.134 (code ISIN: CH0032991348). - La capitalisation boursière au 31.12.2011 s'élève à CHF 180,15 millions. - Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura ne possèdent pas d'actions de la maison mère. |
| 1.1.3. Sociétés détenues | Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.3. |

1.2. ACTIONNAIRES IMPORTANTS	Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10.
------------------------------	---

1.3. PARTICIPATIONS CROISÉES	La BCJ ne détient pas de participations croisées.
------------------------------	---

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1. CAPITAL	Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10.
--------------	---

2.2. CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL	<p>Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.</p>
---------------------------------------	---

2.3. MODIFICATION DU CAPITAL	<p>Dernière modification du capital social : 2008 - réduction de CHF 3 millions à CHF 42 millions, par réduction de la valeur nominale de CHF 1.- à CHF 14.- par action.</p>
------------------------------	--

2.4. ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION	<p>Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.</p>
---------------------------------------	--

2.5. BONS DE JOUISSANCE	La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.
-------------------------	--

2.6. RESTRICTIONS DE TRANSFERT	<p>Les actions de la BCJ sont émises au porteur. Il n'y a pas de restriction de transfert ou de limitation du droit de vote.</p>
--------------------------------	--

2.7. EMPRUNTS CONVERTIBLES	<p>La BCJ n'a pas émis d'emprunt convertible et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.</p>
----------------------------	--

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration ne compte pas de membre exécutif.

3.1. / 3.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE



Paul-André Sanglard

Président

Porrentruy
Nationalité : CH

Formation

Doctorat
ès sciences
économiques

Parcours professionnel

- 1979-84 : Chef de la Trésorerie générale de la République et Canton du Jura
- 1983-95 : Chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève
- 1984-89 : Membre du Conseil de Direction du World Economic Forum, Genève

Fonction actuelle (1989) :
Administrateur de sociétés

Autres activités

Président de :

- Groupe Vaudoise Assurances, Lausanne
- ONO SA (Ophthalmology Network Organization), Onex
- Comité Audit & Corporate Social Responsibility BAT Italie

Administrateur de :

- Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
- TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds
- La Compagnie Benjamin de Rothschild SA, Meyrin
- Helvea SA, Genève
- QNB Banque Privée (Suisse) SA, Genève

Membre de :

- FITEC (Fondation d'impulsion technologique et économique), Delémont
- Commission de gestion financière de la Chaîne du bonheur



Stefan Bichsel

Membre

Villarepos
Nationalité : CH

Formation

Brevet d'avocat,
Université de Berne

Masters of Laws,
Georgetown University,
Washington DC

Admission au
barreau, New York
et Connecticut

Advanced Management
Program, Wharton
School, Philadelphia

- 1982-85 : UBS AG - Zurich : assistant personnel d'un membre de la Direction générale en charge du Private banking et de la gestion institutionnelle
- 1986-87 : Gibney, Anthony & Flaherty - New-York : foreign associate dans cette étude d'avocat
- 1987-93 : Pictet & Cie AG - Genève : avocat au département Juridique et International en charge des clients privés et institutionnels
- 1994-02 : Swissca Holding AG-Berne : CEO et administrateur délégué
- 2003-05 : Robeco Group NV - Amsterdam : membre de la Direction générale du groupe
- 2006-09 : Lombard Odier Darier Hentsch & Cie - Genève : partenaire dans la holding du groupe et membre du management du groupe

Fonction actuelle (2009) :
Directeur général, chef de la Division
Asset Management et Trading,
Banque Cantonale Vaudoise



Président de :

- Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne

Membre de :

- Conseil d'administration de Swisscanto Holding, Berne
- Executive Board EMEA Wharton School, Philadelphia
- Comité d'Orientation International d'EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice
- Conseil de Fondation Pro Aventico, Avenches

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Nicole Gigon Membre</p> <p>Saignelégier Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Fonction actuelle (1996): Cheffe de l'Office régional de placement du Jura</p>	<p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ
	<p>Georges Humard Membre</p> <p>Delémont Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Mécanicien-électricien</p>	<p>Fonction actuelle (1995): CEO, Humard Automation SA</p>	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humard Automation SA, Delémont - New Ingenia SA, Delémont - Seuret SA, Moutier - Collège Saint-Charles, Porrentruy
	<p>Florian Lachat Membre</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit CES en Management Licence ès sciences politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1998-01: Senior consultant Arthur Andersen, Genève/Zurich - 2001-03: Président et Directeur, Lachat SA, Asuel - 2003-09: Consultant indépendant en Management <p>Fonction actuelle (2010): Directeur de R. Montavon SA</p>	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lachat SA, Asuel

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Vincent Lang Vice-président</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>MBA en gestion d'entreprise</p>	<p>Fonction actuelle (1981): Directeur de Louis Lang SA</p>	<p>Administrateur de: - Louis Lang SA, Porrentruy</p>
	<p>Patrick Schaad Membre</p> <p>La Chaux-de-Fonds Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économique</p>	<p>- 1993-98 : gestionnaire crédits commerciaux auprès d'UBS SA - 1998-2007 : gestionnaire crédits commerciaux auprès de Banque Cantonale Neuchâteloise, avec fonction de cadre</p> <p>Fonction actuelle (2007): Directeur, responsable de la succursale de la Chaux-de-Fonds et de la clientèle Entreprises pour les Montagnes Neuchâteloises, Banque Cantonale Neuchâteloise</p>	<p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration d'Emile Egger & Cie SA, Cressier - Comité GENILEM, La Chaux-de-Fonds - Conseil de fondation de Finergence, fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

3.3. INTERDÉPENDANCES

Néant.

3.4. ELECTION ET DURÉE DES MANDATS

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura :

- **Paul-André Sanglard**, nommé administrateur en 1995 et président en 1996
- **Nicole Gigon**, nommée en 1997
- **Georges Humard**, nommé en 2004
- **Vincent Lang**, nommé administrateur en 2001 et vice-président en 2011

La période de fonction expire en 2016. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale :

- **Stefan Bichsel**, nommé en 2009
- **Florian Lachat**, nommé en 2006
- **Patrick Schaad**, nommé en 2010

La période de fonction expire en 2013.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour 5 ans et sont rééligibles. Le Conseil d'administration se constitue lui-même à l'exception du Président qui est nommé par le Gouvernement. Les mandats prennent fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour.

L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

3.5. / 3.6. ORGANISATION INTERNE ET COMPÉTENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la Loi, elles portent sur :

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du Règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.

- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 83 OB).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant :

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2011, soit 7 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. En principe, le Directeur général assiste aux séances et les membres de Direction participent en fonction des sujets traités, avec voix consultative.
- Le président et le vice-président ont droit à la signature.

COMMISSION D'AUDIT

Président	Vincent Lang
Membres	Florian Lachat Nicole Gigon

La Commission d'audit se compose de trois membres du Conseil d'administration.

Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif.

La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent.

La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci arbitre tout désaccord survenant entre l'organe de révision externe, la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes :

- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers, c'est-à-dire des comptes de l'entreprise ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne.
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration.
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers.

- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence.
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ .
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement.
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne; vérifie la compatibilité de l'activité d'audit de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels.
- Elle procède à une analyse critique des rapports sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne.
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre.
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit.
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne.
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance et le contrôle des risques, dans la mesure où ce jugement n'est pas effectué par d'autres comités du Conseil d'administration.

La Commission informe semestriellement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission d'audit se réunit à intervalles réguliers, au moins quatre fois par année. La commission s'est réunie à 5 reprises en 2011.

COMMISSION DES CRÉDITS

Président : Paul-André Sanglard

Membres : Nicole Gigon
Patrick Schaad

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits formée de trois membres. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédit assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes :

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.

- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 10 fois en 2011.

COMMISSION DE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (RH) ET DE RÉMUNÉRATION

Président Florian Lachat

Membres Stefan Bichsel
Georges Humard

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de Direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative :

- à la politique et la stratégie RH
- à la politique de rémunération
- aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 2 fois en 2011.

3.7. INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques. Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur

l'état des différents portefeuilles-titres. Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

4. DIRECTION

4.1. / 4.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Bertrand Valley Directeur général</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Etude d'avocat, Porrentruy</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1993)</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- SDEJ (Société pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Real Time Center SA, Berne <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura
	<p>Ronald Cramatte Membre de Direction Secteur réseau</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Greffier auprès de la Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne</p> <p>Responsable du service juridique de PROCAP, association suisse des invalides, Bienne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (2004)</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immoestate Investment SA, Fribourg <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de Ville de Porrentruy
	<p>Philippe Jobé Membre de Direction & secrétaire du Conseil d'administration Responsable de la comptabilité</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit, Bassecourt & Delémont</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1979)</p>	<p>Vice-président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Martine Kohler</p> <p>Membre de Direction Secteur clientèle entreprises & crédits</p> <p>Delémont Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Diverses fonctions auprès du Crédit Suisse, Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1991)</p>	<p>Administratrice de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Jurassienne d'Équipement SA, Delémont
	<p>Stéphane Piquerez</p> <p>Membre de Direction Secteur clientèle privée et marchés</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Assistant à l'Université de Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1985)</p>	<p>Vice-président de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clinique Le Noirmont, Le Noirmont <p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Energie du Jura SA, Delémont <p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils des Fondations Gérard Burrus « Les Chevrières » et les « Hémionées » - Comité de placement de TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds - Juge assesseur au Conseil de prud'homme
	<p>Stéphane Ramseyer</p> <p>Membre de Direction Secteur logistique & administratif</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de la Banque Cantonale du Jura (1990)</p>	<p>Président de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation Epargne 3 et 2^e pilier de la BCJ <p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

4.3. CONTRAT DE MANAGEMENT

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.13, page 64.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1. LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

6.2. QUORUM STATUTAIRE

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

6.3. CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura.

Cette convocation est également publiée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et dans les journaux suivants : Le Quotidien Jurassien, Le Franc-Montagnard, Le Temps, la Neue Zürcher Zeitung.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, soit :

- par un autre actionnaire, par la banque dépositaire, par un représentant indépendant ou par la Banque Cantonale du Jura, en qualité de représentante de la société.

6.4. INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Les actionnaires peuvent demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

6.5. INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Le capital social de la BCJ n'est pas constitué d'actions nominatives. La Banque n'a par conséquent pas de registre des actionnaires. La convocation à l'Assemblée générale fixe le délai pour demander une carte d'entrée.

7. PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Néant.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1. DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

La BCJ a confié le mandat de révision à PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, en 1997. M. Philippe Bochud est réviseur responsable depuis l'exercice 2010.

8.2. HONORAIRES DES RÉVISEURS	CHF 193'500.- HT
-------------------------------	------------------

8.3. HONORAIRES ADDITIONNELS	CHF 30'500.- HT
------------------------------	-----------------

8.4. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction. De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit qui traitent en particulier des rapports bancaires. Les membres de la Commission d'audit évaluent l'organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a ¹ La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.

² Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.

³ En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :

- a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
- b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
- c) la situation des fonds propres;
- d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
- e) la vérification des provisions et des amortissements;
- f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
- g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
- h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
- i) le plan financier, le budget et les prévisions.

⁴ En tout les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

MEDIAS

Rapport annuel: il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch): la rubrique « Relations investisseurs » du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion. Elles se trouvent dans la rubrique « Relations investisseurs » sur le lien « Liste de diffusion ». Le site permet l'inscription en ligne pour recevoir les informations communiquées par la Banque.

Presse: la BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

AGENDA

26 avril 2012: Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont.

Juillet 2012: publication des résultats semestriels 2012.

Fin janvier 2013: conférence de presse des résultats annuels 2012.

Début avril 2013: publication du rapport de gestion 2012.
Disponible sur le site Internet www.bcj.ch et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Serge Voisard, Responsable Communication & Marketing

Téléphone +41 (32) 465 13 68, Fax +41 (32) 465 14 95, E-mail: serge.voisard@bcj.ch

ORGANISATION DE LA BANQUE



CONSEIL D'ADMINISTRATION



1^{er} rang : Florian Lachat - Nicole Gigon - Paul-André Sanglard - Georges Humard

2^e rang : Patrick Schaad - Vincent Lang - Stefan Bichsel

Président

Paul-André Sanglard*,
Dr ès sciences économiques,
Administrateur de sociétés,
Porrentruy

Membres

Stefan Bichsel,
Directeur général, division Asset Management & Trading,
Banque Cantonale Vaudoise,
Villarepos

Nicole Gigon*,
Cheffe de l'Office régional de placement (ORP),
Saignelégier

Georges Humard *,
CEO, Humard Automation SA,
Delémont

Florian Lachat,
Directeur, R. Montavon SA,
Porrentruy

Patrick Schaad,
Directeur, responsable de la succursale
de La Chaux-de-Fonds et de la clientèle
entreprises pour les Montagnes Neuchâteloises,
Banque Cantonale Neuchâteloise, La Chaux-de-Fonds

* nommé par le Gouvernement
de la République et Canton du Jura

Vice-président

Vincent Lang*,
Directeur, Louis Lang SA,
Porrentruy

Secrétaire

Philippe Jobé,
Membre de direction, Banque Cantonale du Jura,
Porrentruy

**ORGANE DE RÉVISION
SELON LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES**

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

ORGANE DE RÉVISION STATUTAIRE

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

RÉVISION INTERNE

Gérald Crelier, responsable
Hubert Rérat

DIRECTION



1^{er} rang : Philippe Jobé - Martine Kohler

2^e rang : Stéphane Ramseyer - Stéphane Piquerez - Ronald Cramatte - Bertrand Valley

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bertrand Valley

MEMBRES DE DIRECTION

Ronald Cramatte
Philippe Jobé
Martine Kohler
Stéphane Piquerez
Stéphane Ramseyer

CADRES

RESPONSABLES DE SUCCURSALES

Benoît Gigandet,
Delémont
Yves Meusy,
Porrentruy
Jacques Prétat,
Saignelégier

FONDÉS DE POUVOIR

Cyrille Althaus
Daniel Boillat
Grégoire Boillat *
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Jean-Marc Farine
Jacques Frainier
Christian Frossard
Roland Frutiger
Vanessa Germano
Emmanuel Guélat
Alain Jeannottat
Cyrille Joray

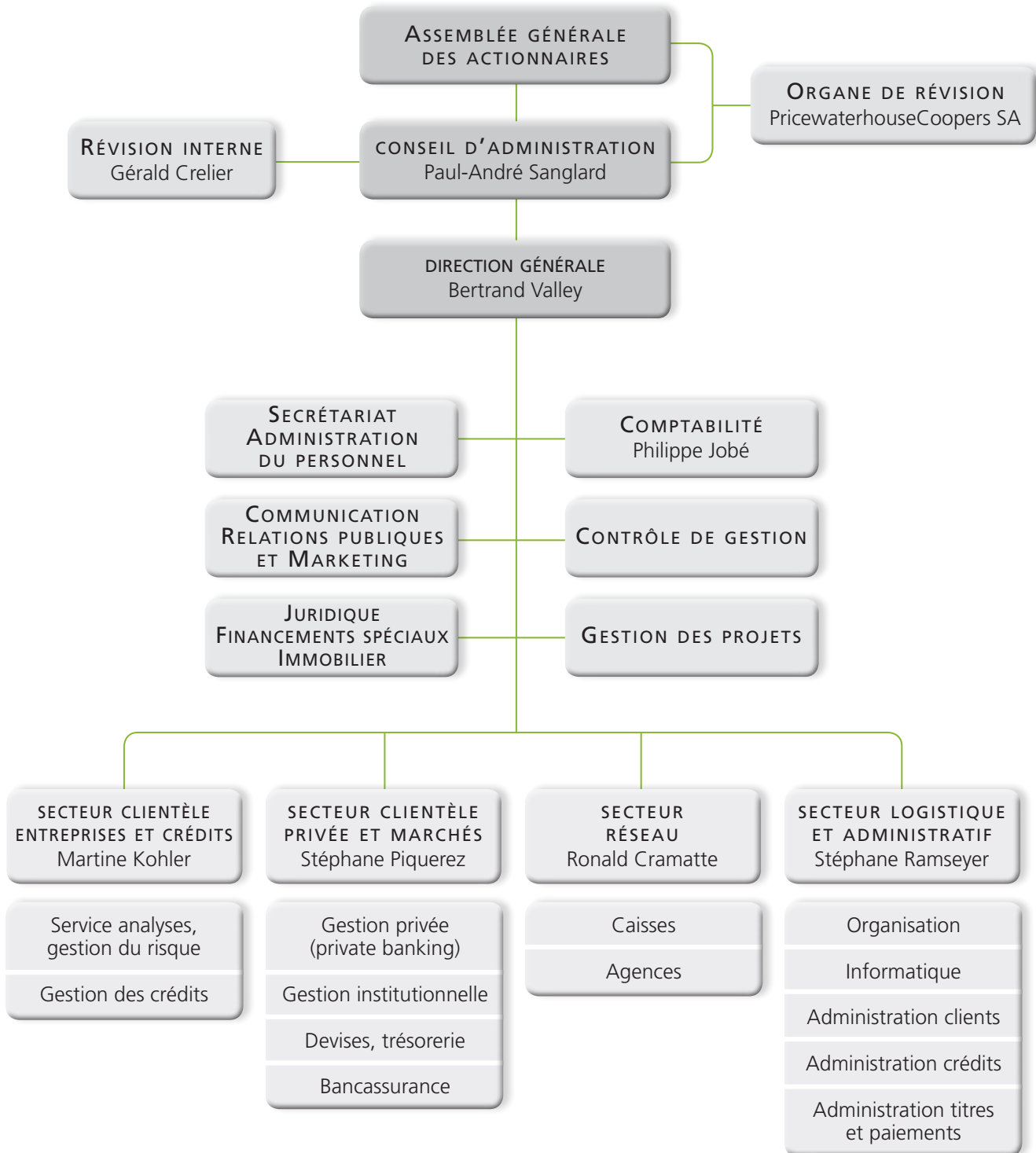
André Lovis
Ivan Missana
Serge Piquerez
Serge Ribeaud
Nicolas Ruchti
Christophe Surdez
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem
Alain Varé
Serge Voisard
Franz Wiedemann

* dès le 1^{er} avril 2011

MANDATAIRES COMMERCIAUX

Rosalba Acquavia
Guy Bourquard
Christian Caillet
Michel Chételat
Emmanuel Fleury
Caroline Giammarino
Julie Schaller

ORGANIGRAMME



COMPTES ANNUELS



COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)

	Annexe:	2011	2010	Différence
Résultat des opérations d'intérêts	5.1			
Produit des intérêts et des escomptes		40'551'396,04	40'416'258,38	135'137,66
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		101'971,24	112'628,90	-10'657,66
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'380'801,81	2'600'722,15	-219'920,34
Charges d'intérêts		-15'088'009,62	-14'845'690,71	-242'318,91
<i>(dont rémunération de la garantie de l'Etat)</i>		<i>-611'478,80</i>	<i>-593'406,15</i>	<i>-18'072,65</i>
Sous-total des opérations d'intérêts		27'946'159,47	28'283'918,72	-337'759,25
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les opérations de crédit		764'815,40	655'274,90	109'540,50
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		7'946'236,96	8'773'663,42	-827'426,46
Produit des commissions sur les autres prestations de service		979'864,81	957'861,16	22'003,65
Charges de commissions		-303'262,37	-264'340,27	-38'922,10
Sous-total des opérations de commissions et des prestations de service		9'387'654,80	10'122'459,21	-734'804,41
Résultat des opérations de négoce	5.2	2'945'523,58	2'306'773,57	638'750,01
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		14'200,00	0,00	14'200,00
Produit des participations		229'368,95	135'223,95	94'145,00
Résultat des immeubles		-336'957,90	-183'920,27	-153'037,63
Autres produits ordinaires		1'498'613,22	1'408'480,34	90'132,88
Autres charges ordinaires		-88'522,79	-187'205,60	98'682,81
Sous-total des autres résultats ordinaires		1'316'701,48	1'172'578,42	144'123,06
Résultat brut		41'596'039,33	41'885'729,92	-289'690,59
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	5.3	-14'674'976,14	-14'140'038,21	-534'937,93
Autres charges d'exploitation	5.4	-8'851'003,82	-9'175'736,74	324'732,92
Sous-total des charges d'exploitation		-23'525'979,96	-23'315'774,95	-210'205,01
Bénéfice brut		18'070'059,37	18'569'954,97	-499'895,60
Amortissements sur l'actif immobilisé	3.5	-1'166'577,40	-809'909,20	-356'668,20
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	3.9	-540'244,24	-2'308'801,30	1'768'557,06
Résultat intermédiaire		16'363'237,73	15'451'244,47	911'993,26
Produits extraordinaires	5.5	0,00	1'048'411,54	-1'048'411,54
Charges extraordinaires	5.5	-4'000'000,00	-4'000'000,00	0,00
<i>(dont dotation aux Réserves pour risques bancaires généraux)</i>		<i>-4'000'000,00</i>	<i>-4'000'000,00</i>	<i>0,00</i>
Impôts		-3'942'327,38	-4'175'894,87	233'567,49
Résultat net de l'exercice		8'420'910,35	8'323'761,14	97'149,21

BILAN AVANT RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

ACTIFS

(en CHF)

Annexe:	2011	2010	Différence
Liquidités	82'383'827,71	64'987'473,29	17'396'354,42
Créances résultant de papiers monétaires	0,00	0,00	0,00
Créances sur les banques	30'078'064,77	55'274'762,66	-25'196'697,89
Créances sur la clientèle 3.1	355'917'648,13	331'611'146,42	24'306'501,71
Créances hypothécaires 3.1 - 3.6.1	1'596'643'464,83	1'503'982'817,98	92'660'646,85
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce 3.2	4'226'366,07	4'591'059,80	-364'693,73
Immobilisations financières 3.2 - 3.6.1	98'524'099,32	98'519'571,00	4'528,32
Participations 3.2 - 3.3 - 3.4	3'168'279,21	3'168'280,00	-0,79
Immobilisations corporelles 3.4	12'273'500,00	11'266'000,00	1'007'500,00
Comptes de régularisation	2'491'453,02	2'299'103,31	192'349,71
Autres actifs 3.5	45'398'754,90	28'700'489,46	16'698'265,44
Total des actifs	2'231'105'457,96	2'104'400'703,92	126'704'754,04
Total des créances de rang subordonné	100'000,00	100'000,00	0,00
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	90'612'204,06	68'570'851,32	22'041'352,74
- dont créances sur le canton	90'595'900,61	68'554'776,37	22'041'124,24

PASSIFS

(en CHF)

	Annexe:	2011	2010	Différence
Engagements résultant de papiers monétaires		0,00	0,00	0,00
Engagements envers les banques		154'208'732,88	170'184'417,00	-15'975'684,12
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		781'718'891,09	728'949'575,59	52'769'315,50
Autres engagements envers la clientèle		744'260'071,72	720'359'574,83	23'900'496,89
Obligations de caisse		21'575'000,00	27'549'000,00	-5'974'000,00
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3.8	241'000'000,00	193'000'000,00	48'000'000,00
Comptes de régularisation		8'227'847,60	8'293'882,40	-66'034,80
Autres passifs	3.5	54'131'574,64	35'475'286,98	18'656'287,66
Correctifs de valeurs et provisions	3.9	31'079'000,00	33'105'280,00	-2'026'280,00
Réserves pour risques bancaires généraux	3.9 - 3.11	71'000'000,00	67'000'000,00	4'000'000,00
Capital social	3.10 - 3.11	42'000'000,00	42'000'000,00	0,00
Propres titres de participation	3.11	-202'613,53	-272'656,00	70'042,47
Autres réserves	3.11	243'687,19	213'987,10	29'700,09
Réserve légale générale	3.11	73'000'000,00	70'000'000,00	3'000'000,00
- dont Réserves issues d'apports de capitaux		40'800'000,00	0,00	40'800'000,00
Bénéfice reporté		442'356,02	218'594,88	223'761,14
Résultat de l'exercice		8'420'910,35	8'323'761,14	97'149,21
Total des passifs		2'231'105'457,96	2'104'400'703,92	126'704'754,04
Total des engagements de rang subordonné		0,00	0,00	0,00
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés (sans les prêts octroyés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses)		5'347'634,14	5'741'819,39	-394'185,25
- dont engagements envers le canton		3'710'556,35	3'970'250,60	-259'694,25

OPÉRATIONS HORS BILAN

(en CHF)

- engagements conditionnels	3.1 - 4.1	47'485'997,10	52'034'676,30	-4'548'679,20
- engagements irrévocables	3.1	49'309'722,00	41'036'806,00	8'272'916,00
- engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	3.1	3'000'000,00	3'000'000,00	0,00
- crédits par engagement	3.1 - 4.2	0,00	0,00	0,00
- instruments financiers dérivés (valeur nominale des contrats)	4.3	958'076'720,38	845'666'732,21	112'409'988,17
- valeurs de remplacement positives		4'811'656,28	3'206'374,29	1'605'281,99
- valeurs de remplacement négatives		51'785'439,76	33'538'010,62	18'247'429,14
- opérations fiduciaires	4.4	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers de CHF)	2011		2010	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	8'421		8'324	
Amortissements sur l'actif immobilisé	1'166		810	
Correctifs de valeurs et provisions	5'781	7'807	7'206	6'636
Comptes de régularisation actifs		192		404
Comptes de régularisation passifs		66	1'313	
Autres actifs		16'698		1'112
Autres passifs	18'656		2'152	
Réserves pour risques bancaires généraux	4'000		4'000	
Dividende de l'exercice précédent		5'100		4'620
Solde	38'024	29'863	23'805	12'772
Flux de fonds du résultat opérationnel	8'161		11'033	
Capital social				
Propres titres de participation	207	137		64
Autres réserves	30		7	
Solde	237	137	7	64
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	100			57
Immobilisations corporelles		2'074		320
Participations		100	96	321
Valeurs immatérielles				
Solde	0	2'174	96	641
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé		2'174		545
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
- Engagements envers les banques		1'000		30'000
- Créances sur les banques				
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	63'000	15'000	43'000	20'000
- Immobilisations financières	16'026	16'031	3'500	10'147
- Fonds d'épargne et de placements	52'769		16'944	
- Autres engagements envers la clientèle	13'400			22'500
- Obligations de caisse		5'974		8'827
- Créances hypothécaires		92'661		81'278
- Créances sur la clientèle		29'034	2'798	
Opérations à court terme (< 1 an)				
- Engagements envers les banques		14'975	39'578	
- Créances sur les banques	25'197			6'958
- Créances sur la clientèle	4'727			36'300
- Autres engagements envers la clientèle	10'500		122'410	
- Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	365		125	
- Engagements résultant de papiers monétaires				
- Créances résultant de papiers monétaires				
Solde	185'984	174'675	228'355	216'010
Flux de fonds de l'activité bancaire	11'309		12'345	
- Liquidités		17'396		22'776
Total des Sources de fonds	224'245		252'263	
Total des Emplois de fonds		224'245		252'263

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS



1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Le siège social de la BCJ est à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir : Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. L'effectif du personnel converti en emplois à temps complet s'élevait à la fin de l'exercice à 112 collaborateurs (exercice précédent : 108,4). L'activité de la Banque, conformément à ses statuts, traite de toutes les opérations de crédits et de dépôts. Elle exerce son action essentiellement dans le Canton du Jura.

OPÉRATIONS AU BILAN

Les opérations d'intérêts constituent la principale source de revenus de la Banque. Les prêts et crédits sont octroyés en faveur des personnes privées, ainsi que des PME qui constituent l'essentiel du tissu économique jurassien.

Pour son financement à long terme, la BCJ recourt aux différentes possibilités offertes par le marché. Elle est membre de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et participe donc régulièrement aux emprunts émis par cet organisme.

La BCJ détient un portefeuille de titres dans le cadre de placements à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières. Il s'agit principalement de titres à taux d'intérêt fixe, pouvant être escomptés auprès de la BNS, ainsi que la mise ou la prise en pension de titres (REPO ou Reverse REPO).

La Banque gère le risque de taux de son bilan notamment par le biais d'instruments financiers dérivés.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

La BCJ exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. Elle pratique en outre, pour son propre compte, un négoce de titres.

La BCJ privilégie les titres d'émetteurs de première qualité. Le négoce des matières premières et des marchandises ne fait pas partie de ses activités.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

La gestion de fortune, les opérations relatives aux dépôts fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que le négoce de titres pour le compte de la clientèle représentent l'essentiel des opérations de commissions et de prestations de service. La Banque propose aussi des produits et des conseils dans le domaine de la bancassurance.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

	Responsabilité principale
Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et réviseurs internes

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

a) Risques de défaillance ;

(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)

b) Risques de marché ;

(changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, autres risques de marché)

c) Risques de liquidités/refinancement ;

(liquidité de caisse, liquidité globale, approvisionnement, refinancement)

d) Risques opérationnels ;

(exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier.

a) Risques de défaillance

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

a1) Exposition au risque de crédit

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en

matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. C'est pourquoi la Banque procède à une réévaluation, tous les trimestres, de la situation de cette dernière catégorie de débiteurs, de manière à prendre les mesures qui s'imposent, notamment en ce qui concerne l'adaptation du montant des provisions économiquement nécessaires.

a2) Valeur vénale des sûretés

Son système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers, pour lesquels le financement bancaire dépasse CHF 1 million, font en principe l'objet d'une expertise externe. La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir: valeur intrinsèque
- Immeuble locatif: valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant: valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel: valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole: valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain: valeur de marché

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeurs et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 8 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

b) Risques de marché

b1) Risque de taux

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contre-parties sont de première qualité.

La Banque dispose d'un logiciel moderne permettant de calculer mensuellement les situations de risques – sensibilité des fonds propres, durations - et de rendement. Elle bénéficie par ailleurs des services d'un institut spécialisé, SunGard AG. Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quand à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la duration des affaires actives et passives.

b2) Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

b3) Risques de liquidités / refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du taux de couverture de la liquidité globale selon les dispositions légales en la matière.

c) Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

d) Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

d1) Externalisation d'activité (outsourcing)

Dans le domaine informatique, la BCJ utilise en premier lieu les services de RTC (Real-Time Center) SA, à Berne, centre exploité dès 2010 par Hewlett Packard (HP) Suisse GmbH, sous le nom de HP Banking Service Center.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale Bernoise. Par cet outsourcing, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues. Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

d2) Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

BASE

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les banques, aux directives régissant l'établissement des comptes de la FINMA ainsi qu'aux exigences du règlement de cotation de la Bourse suisse. La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme aux dispositions régissant l'image fidèle (boucllement individuel combiné). Divers aménagements sont nécessaires afin que le boucllement individuel combiné respecte les prescriptions du droit des sociétés. La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

SAISIE DES OPÉRATIONS ET INSCRIPTION AU BILAN

Les opérations sont portées au bilan à la date de conclusion. La détermination du résultat est conforme à la durée de l'exercice.

CONVERSION DES TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte de résultat des opérations de négoce.

Principaux cours de conversion utilisés lors du boucllement:

Monnaie	année en cours billets / devises	année précédente billets / devises
EURO	1.1829 / 1.2139	1.2194 / 1.2504
Dollars US	0.9051 / 0.9351	0.9021 / 0.9321
Livres sterling	1.4133 / 1.4533	1.4193 / 1.4593

LIQUIDITÉS, CRÉANCES RÉSULTANT DE PAPIERS MONÉTAIRES, CRÉANCES SUR LES BANQUES ET ENGAGEMENTS AU PASSIF

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les correctifs de valeurs pour créances compromises figurent au passif du bilan. La partie non échue des escomptes sur les papiers monétaires ainsi que les agios et disagios des propres emprunts sont délimités sur la durée et comptabilisés sous « autres actifs » et/ou « autres passifs ».

PRÊTS (CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES)

Les créances compromises, c'est-à-dire les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation. Une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 90 jours.

Les intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. La Banque les comptabilise directement à la rubrique correctifs de valeurs et provisions. Ce principe est également appliqué pour les intérêts compromis. Lorsque le paiement des intérêts est peu probable et, qu'en conséquence, la délimitation dans le temps devient inutile, la Banque renonce à la comptabilisation des intérêts.

La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant dont la Banque peut escompter la récupération, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit du correctif de valeur correspondant. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de provisions de l'année en cours.

Aucun correctif de valeur n'est constitué par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 5. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 7 et 8 sont compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels. Des correctifs de valeurs forfaitaires à hauteur de 7,5 % du montant des créances sont constitués pour les crédits de la catégorie 6 qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs sont calculés selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE MISE EN PENSION DE TITRES

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêts est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assortis d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

TITRES ET MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le résultat des opérations de négoce. La Banque ne calcule pas les frais de refinancement de ce portefeuille.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à l'évaluation selon l'«accrual method». Les agios et disagios correspondants sont délimités sur la durée restante et sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les titres de participation sont enregistrés aux prix d'acquisition. Ils sont évalués en fin d'exercice selon le principe de la valeur la plus basse correspondant au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont inscrits au bilan lors de l'acquisition à la valeur de rendement effectif ou théorique ajusté. Ils sont évalués en fin d'exercice selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations nécessaires figurent sous la position «Autres charges ordinaires».

PARTICIPATIONS

Les participations jusqu'à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition. Les plus importantes sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition compte tenu des amortissements nécessaires en cas d'évaluation inférieure.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les machines, le mobilier et les installations sont amortis selon leur durée de vie économique. Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté. Les amortissements sont effectués selon un plan s'étendant sur toute la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Une actualisation des valeurs comptables avec les durées de vies économiques effectives est calculée régulièrement. En cas d'écart, les amortissements sont adaptés par le compte «Amortissements sur l'actif immobilisé».

Les durées de vies économiques suivantes sont utilisées:

Immeubles à l'usage de la banque	max. 50 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Software	amorti l'année d'acquisition

VALEURS INCORPORELLES

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs incorporelles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

IMPÔTS

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «compte de régularisation».

La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS

En application du principe de prudence, la Banque constitue des correctifs de valeurs et des provisions individuels pour tous les risques de perte reconnaissables. Les correctifs de valeurs et provisions qui, au cours d'une période comptable, ne sont plus économiquement nécessaires sont dissous et portés au compte de résultat.

Les correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de défaillance de même que les provisions destinées à la couverture des autres risques sont portés au passif du bilan à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

PROPRES TITRES DE CRÉANCES ET DE PARTICIPATION

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes.

La position en propres titres de participation est portée en déduction des fonds propres, à concurrence des coûts d'acquisition, sous une rubrique distincte. Les dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont directement attribués aux « Autres réserves ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées dans le but de couvrir les risques latents sur l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance d'exécution de la Loi sur les banques.

RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels. Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Face aux risques de taux d'intérêts, la Banque traite des instruments dérivés. Les valeurs de remplacement sont comptabilisées sous autres actifs (valeurs positives) ou autres passifs (valeurs négatives). Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans les opérations hors bilan et dans l'annexe.

Opérations de négoce

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte de résultat des opérations de négoce.

Opérations de couverture

Le résultat des dérivés que la Banque utilise dans le cadre de la gestion structurelle du bilan pour gérer les risques de taux est attribué de façon identique aux opérations couvertes. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Néant.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

(en milliers de CHF)

6

3.1. APERÇU DES COUVERTURES DES PRÊTS ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN

	NATURE DES COUVERTURES			Total
	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	
PRÊTS				
Créances sur la clientèle	20'884	18'664	316'370	355'918
<i>dont envers des Collectivités de droit public</i>			207'195	207'195
Créances hypothécaires				
<i>dont immeubles d'habitation</i>	1'232'006			1'232'006
<i>dont immeubles commerciaux</i>	73'880			73'880
<i>dont artisanat et industrie</i>	180'554			180'554
<i>dont autres</i>	103'327	6'780	96	110'203
Total des prêts				
Exercice de référence	1'610'651	25'444	316'466	1'952'561
Exercice précédent	1'512'671	29'751	293'172	1'835'594
HORS BILAN				
Engagements conditionnels	1'692	243	45'551	47'486
Engagements irrévocables			49'310	49'310
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			3'000	3'000
Crédits par engagements				0
Total hors bilan				
Exercice de référence	1'692	243	97'861	99'796
Exercice précédent	2'178	360	93'534	96'072
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
PRÊTS COMPROMIS				
Exercice de référence	75'641	49'714	25'927	25'927
Exercice précédent	85'321	56'396	28'925	28'925

La diminution des créances, respectivement de la valeur estimée de réalisation des sûretés provient de la liquidation d'anciens dossiers compromis.

3.2. RÉPARTITION DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE, DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET DES PARTICIPATIONS

PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

	Exercice de référence	Exercice précédent
- Titres de créance	2'337	2'435
- cotés	2'337	2'435
- Titres de participation	1'865	2'117
- Métaux précieux	24	39
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'226	4'591

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	1'074	1'122	1'591	1'674
<i>dont participations qualifiées</i>	0	0	0	0
Titres de créance	97'150	96'738	99'524	99'388
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	97'150	96'738	99'524	99'388
Immeubles	300	660	300	660
Total des immobilisations financières	98'524	98'520	101'415	101'722
<i>dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités</i>	81'115	80'727		

PARTICIPATIONS

	Exercice de référence	Exercice précédent
avec valeur boursière	44	44
sans valeur boursière	3'124	3'124
Total des participations	3'168	3'168

3.3. PARTICIPATIONS ESSENTIELLES

PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

SOCIÉTÉ :	CAPITAL-ACTIONS	POURCENTAGE DÉTENU
Immobestate Inv. SA, Fribourg, Société immobilière	CHF 50'000	100 %
SDEJ (Société pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont	CHF 2'200'000	50 %

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

AUTRES PARTICIPATIONS

La Banque possède des participations minoritaires dans les sociétés communes aux banques cantonales suisses, dont les parts sont déterminées en fonction de l'importance des établissements membres :

- Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich
- Caleas SA, Zurich
- Swissca Holding SA, Berne
- ADUNO Holding SA, Zurich

La BCJ détient également des participations minoritaires dans les sociétés suivantes :

- Energie du Jura SA, Delémont
- Régiotech SA, Porrentruy
- Clinique du Noirmont, Le Noirmont
- Société Jurassienne d'Équipement SA, Delémont
- Cofidep SA, Porrentruy
- Finarbit SA, Küsnacht
- Six Group AG, Zurich
- Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA, Saignelégier

3.4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
PARTICIPATIONS							
Participations majoritaires *	1'000	-1'000	0	100		-100	0
Participations minoritaires	5'590	-2'422	3'168				3'168
Total des participations	6'590	-3'422	3'168	100	0	-100	3'168
IMMEUBLES							
- immeubles à l'usage de la banque	12'011	-5'192	6'819	547		-175	7'191
- autres immeubles	6'893	-3'629	3'264			-95	3'169
Autres immobilisations corporelles **	2'502	-1'319	1'183	1'527		-796	1'914
Total des immobilisations corporelles	21'406	-10'140	11'266	2'074	0	-1'066	12'274
Valeurs immatérielles	0	0	0	0	0	0	0

Valeur d'assurance incendie:

- des immeubles (y.c. les immeubles figurant sous immobilisations financières, réf. 3.2)	27'348
- des autres immobilisations corporelles	12'250

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

** Selon durée de vie économique

La Banque n'a pas d'engagement de leasing.

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles correspond aux amortissements planifiés.

3.5. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers (contrats pour propre compte)				
- portefeuilles destinés au négoce	602	400	325	316
- gestion du bilan	4'210	51'385	2'881	33'222
Compte de compensation	39'477		23'424	
Impôts indirects	337	1'227	305	1'295
Comptes de règlement	96	357	721	231
Autres divers	677	763	1'044	411
Total	45'399	54'132	28'700	35'475

3.6.1. MONTANT TOTAL DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Montant des créances hypothécaires affecté à la couverture exigée pour les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des Banques cantonales suisses

	Valeur comptable	Engagements
- Exercice de référence	299'339	241'000
- Exercice précédent	236'648	193'000

Dépôt de couverture BNS pour facilités de resserrements de liquidités

	Valeur comptable	Limite	Engagement
- Exercice de référence	11'524	10'000	0
- Exercice précédent	11'165	10'000	0

3.6.2. OPÉRATIONS DE PRÊT ET DE PENSION EFFECTUÉES AVEC DES TITRES

La banque n'a pas d'opération en cours.

3.7. ENGAGEMENTS ENVERS L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	1'111	2'075
Autres engagements envers la clientèle	1'043	2'031
Total des engagements envers la propre institution de prévoyance	2'154	4'106

3.7.1. INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations. L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent le minimum LPP. Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^e anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement de la part acquise par l'assuré à partir du 01.01.2006.

3.7.2. AVANTAGES ÉCONOMIQUES PROVENANT D'UN EXCÉDENT DE COUVERTURE / DÉCOUVERT

	31.12.2010	31.12.2009
Les derniers comptes annuels révisés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura (établis selon la norme de la Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de:	98.6 %	99.7 %

- Les réserves de fluctuation de valeur dans les comptes de l'institution de prévoyance ont été totalement dissoutes au terme de l'exercice 2008 dont la performance avait été négative de 13.3 %.
- En 2009 et compte tenu de la situation financière à fin 2008, le Conseil de fondation a pris des mesures d'assainissement en vue de retrouver rapidement un taux de couverture suffisant. L'effort nécessaire est pris en charge paritairement entre l'employeur et les affiliés. L'employeur a versé l'intégralité de sa part sous forme de versement unique au titre de réserves de cotisations à hauteur de CHF 2,8 millions, dont CHF 2,35 millions incluant une déclaration de renonciation à leur utilisation (Le Fonds de prévoyance et la BCJ ont signé une convention réglant les modalités du transfert dans le compte des cotisations ordinaires de l'employeur, l'utilisation de celui-ci et une durée maximale) et CHF 0,45 million au titre du déficit constaté et contribution paritaire de l'employeur à l'effort d'assainissement.
- Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés pour combler l'excédent de sous-couverture d'une part et pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'autre part. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.
- Au 31.12.2011, la situation financière est estimée à 97 %.

3.7.3. RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La BCJ a versé en 2009 une contribution de CHF 2,35 millions au titre de réserve extraordinaire de cotisations avec renonciation à leur utilisation.

En application de la norme Swiss GAAP RPC 16, ce montant a été comptabilisé à l'actif et totalement provisionné.

3.7.4. RISQUE DE DÉFICIT ET CONTRIBUTION PARITAIRE DE L'EMPLOYEUR À L'EFFORT D'ASSAINISSEMENT

La BCJ a versé une contribution de CHF 0,45 million au titre du risque encouru par la situation financière du Fonds de prévoyance. Elle représente la contribution paritaire de la banque à l'effort consenti par les assurés.

Cette somme a été également activée dans les comptes de la Banque et totalement provisionnée par charges de personnel.

En 2011, cette contribution a été réduite à hauteur de CHF 0,15 million.

3.8. PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COURS

	Exercice de référence				Exercice précédent	
Emprunts auprès des établissements de lettres de gage	241'000				193'000	
- taux moyen	2.19 %				2.49 %	
Aperçu des échéances	<= 1 an	>1 an à <= 2 ans	>2 ans à <= 3 ans	>3 ans à <= 5 ans	>5 ans	Total
Exercice de référence	19'000	25'000	15'000	31'000	151'000	241'000
Exercice précédent	15'000	19'000	25'000	46'000	88'000	193'000

3.9. PRÉSENTATION DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS / RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	31'566	-2'952	182	5'340	-4'682	29'454
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	169	-2	0	9	-46	130
Provisions pour engagements de prévoyance	2'650	-150	0	0	0	2'500
Autres provisions	1'370	-125	0	250	0	1'495
Total des correctifs de valeurs et provisions	35'755	-3'229	182	5'599	-4'728	33'579
à déduire: correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-2'650					-2'500
Total des correctifs de valeurs et provisions selon bilan	33'105					31'079
Réserves pour risques bancaires généraux	67'000	0	0	4'000	0	71'000

3.10. PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET INDICATION DES PROPRIÉTAIRES DE CAPITAL DÉTENANT DES PARTICIPATIONS DE PLUS DE 5 % DES DROITS DE VOTE

(réf. Gouvernance d'entreprise, points 1.2, 2.1 et 2.4)

Capital social	Valeur nominale totale	Nombre de titres au porteur	Capital donnant droit au dividende
Exercice de référence	42'000	3'000'000 valeur nominale CHF 14.–	42'000
Exercice précédent	42'000	3'000'000 valeur nominale CHF 14.–	42'000

L'action est cotée à la SIX, sous le No ISIN CH0032991348

Dernière modification du capital-actions : 2008 - réduction de la valeur de nominale de CHF 15.– à CHF 14.–.

Chaque action donne droit à une voix aux Assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel :

Selon l'art 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (Art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 pour cent de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège en faveur des banques cantonales, et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles et de la conjoncture. Le taux appliqué en 2010 et 2011 a été de 0,67 %

Propriétaires importants de capital :

- Participation de la République et Canton du Jura (55,66 %) dont participation majoritaire légale (51 %).
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise (9,22 %).
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich (7,62 %).
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise (4,84 %).

Par ailleurs, 4 autres banques cantonales détiennent environ 9,3 % du capital, aucune n'atteignant 3 %.

Ainsi, globalement, les banques cantonales détiennent environ 31 % du capital.

3.11. JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au début de l'exercice de référence	Avant répartition du bénéfice	Après répartition du bénéfice
Capital social	42'000	
Réserve légale générale	70'000	
Réserves pour risques bancaires généraux	67'000	
Autres réserves	214	
Bénéfice de l'exercice	8'542	
moins propres titres de participation	-273	
Total des capitaux propres au début de l'exercice de référence	187'483	
Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-5'100	
Achats de propres titres de participation (au prix d'achat) *	-137	
Ventes de propres titres de participation (au prix d'achat) **	207	
Gain d'aliénation de propres titres de propriété et dividendes perçus	30	
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	4'000	
Bénéfice de l'exercice de référence	8'421	
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice de référence	194'904	189'804
dont capital social	42'000	42'000
dont réserve légale générale	73'000	76'500
dont réserves pour risques bancaires généraux	71'000	71'000
dont autres réserves	244	244
dont résultat au bilan	8'863	263
moins propres titres de participation	-203	-203
La réserve légale générale est soumise à des restrictions quant à sa distribution selon article 5 LB.		
PROPRES TITRES DE PARTICIPATION		
	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	4'720	57,76
- Achats (*)	2'195	62,25
- Ventes (**)	-3'513	65,80
Stock à la fin de l'exercice de référence	3'402	59,56

FONDS PROPRES EXIGIBLES ET FONDS PROPRES EXISTANTS

	Méthode utilisée	Exercice de référence	Exercice précédent
Présentation des fonds propres pouvant être pris en compte			
Fonds propres de base bruts		190'006	182'657
- propres titres en portefeuille		-203	-273
Sous-total		189'803	182'384
- éléments à déduire des fonds propres de base		-1'343	-1'587
= Fonds propres de base (Tier 1)		188'460	180'797
+ Fonds propres complémentaires pouvant être pris en compte (Tier 2)		0	0
+ Fonds propres supplémentaires pouvant être pris en compte (Tier 3)		0	0
= Fonds propres pris en compte		188'460	180'797
Présentation des fonds propres requis			
Risques de crédit	<i>standard suisse</i>	86'500	83'589
Risques non liés à des contreparties		3'436	3'133
Risques de marché	<i>de minimis</i>	348	293
- dont sur instruments de taux d'intérêts		0	0
- dont sur titres de participation		0	0
- dont sur devises et métaux précieux		348	293
- dont sur matières premières		0	0
Risques opérationnels	<i>indicateur de base</i>	6'162	6'325
= Sous-total		96'446	93'340
- Allègements de fonds propres en faveur des banques cantonales avec garantie de l'Etat *		-3'936	-7'666
- Allègements pour correctifs de valeur et provisions au passif		-1'960	-2'074
= Total des fonds propres requis		90'550	83'600
Surplus de fonds propres		97'910	97'197
Taux de couverture en %		208	216
Taux de couverture en % sans la déduction pour banque cantonale		199	198
Ratios			
Tier 1 ratio (part des fonds propres de base par rapport au total des fonds propres requis)		17.43 %	17.30 %
Tier 2 ratio (part des fonds propres complémentaires par rapport au total des fonds propres requis)		17.43 %	17.30 %
Tier 3 ratio (part des fonds propres supplémentaires par rapport au total des fonds propres requis)		17.43 %	17.30 %
Solvabilité (part des fonds propres par rapport au total des fonds propres requis)		17.43 %	17.30 %

* (12.5 %, abrogée au 01.01.2012, par réduction progressive dès 2010)

3.12. STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES FONDS ÉTRANGERS

	À VUE	DÉNONÇABLE	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE				immobilisé	TOTAL
			jusqu'à 3 mois	de 3 à 12 mois	+ 1 an à 5 ans	dans plus de 5 ans		
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	82'384							82'384
Créances sur les banques	21'719	7'752	607					30'078
Créances sur la clientèle	1'324	115'504	14'123	32'445	138'345	54'177		355'918
Créances hypothécaires	912	158'200	94'401	199'916	836'697	306'517		1'596'643
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'226							4'226
Immobilisations financières	1'075		5'001	20'006	55'241	16'901	300	98'524
Total de l'actif circulant								
Exercice de référence	111'640	281'456	114'132	252'367	1'030'283	377'595	300	2'167'773
Exercice précédent	99'525	305'425	178'354	247'705	892'185	335'113	660	2'058'967
FONDS ÉTRANGERS								
Engagements envers les banques	7'814		50'663	78'732	17'000			154'209
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		777'812	3'907					781'719
Autres engagements envers la clientèle	308'397		275'263	80'600	50'000	30'000		744'260
Obligations de caisse			1'317	5'076	13'590	1'592		21'575
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts				19'000	125'000	97'000		241'000
Total des fonds étrangers								
Exercice de référence	316'211	777'812	331'150	183'408	205'590	128'592	0	1'942'763
Exercice précédent	284'743	715'254	226'803	321'383	191'539	100'321	0	1'840'043

3.13. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES, AINSI QUE DES CRÉDITS AUX ORGANES

SOCIÉTÉS LIÉES

	Exercice de référence	Exercice précédent
Créances sur des sociétés liées	6'105	4'340
Engagements envers des sociétés liées	42'042	34'166

Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces.

ORGANES DE LA BANQUE : CRÉDITS ET PRÊTS, RÉMUNÉRATION ET PARTICIPATIONS

Nom	Fonction	Rémunération		Charges sociales à charge de l'employeur	Nombre d'actions détenues	Prêts** en milliers
		fixe	variable*			
Conseil d'administration						
M. Sanglard	Président	124'816		25'883	3'000	1'685
M. Bichsel ¹⁾	Membre	23'925			²⁾	
Mme Gigon	Membre	21'216		1'326	100	168
M. Humard	Membre	18'233		1'139	100	
M. Lachat	Membre	21'733		1'358	100	2'000
M. Lang	Membre	31'000		3'132	250	
M. Schaad ¹⁾	Membre	22'932			³⁾	
Total		263'855		32'838	3'550	3'853
Direction						
M. Valley	Directeur général	231'550	75'000	69'685	250	408
M. Cramatte	Membre de Direction				200	
M. Jobé	Membre de Direction				500	
Mme Kohler	Membre de Direction				200	
M. Piquerez	Membre de Direction				240	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	594
Total		1'042'283	273'000	293'100	1'590	2'378

¹⁾ rémunération versée à l'employeur

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2012

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

Par ailleurs, la BCJ compte des prêts consentis à 2 anciens membres de la Direction pour un montant total de CHF 600'000, aux conditions fixées pour le personnel (cf ci-après).

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes. Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- La Banque a versé les indemnités contractuelles suivantes aux administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle:
 - CHF 16'400.- à M. Jean-Jacques Borgeaud
 - CHF 11'316.- à M. Jean-Bernard Vauclair
 - CHF 2'675.- à M. Roger Friche
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 1/2 % supérieur au taux du marché interbancaire.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

3.14. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

ACTIFS	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	82'384		64'987	
Créances résultant de papiers monétaires				
Créances sur les banques	17'397	12'681	45'668	9'607
Créances sur la clientèle	355'211	707	331'166	445
Créances hypothécaires	1'594'906	1'737	1'503'983	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2'323	1'903	2'148	2'443
Immobilisations financières	58'788	39'736	61'056	37'464
Autres postes de l'actif	63'332		45'434	
Total des actifs	2'174'341	56'764	2'054'442	49'959
PASSIFS				
Engagements envers les banques	130'899	23'310	116'476	53'708
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	734'333	47'386	692'428	36'522
Autres engagements envers la clientèle	733'534	10'726	715'146	5'214
Autres postes du passif	550'917		484'907	
Total des passifs	2'149'683	81'422	2'008'957	95'444

3.15. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS PAR PAYS OU GROUPE DE PAYS

	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe occidentale	48'231	2.16	42'385	2.01
Autres	8'533	0.38	7'574	0.36
Suisse	2'174'341	97.46	2'054'442	97.63
Total des actifs	2'231'105	100.00	2'104'401	100.00

3.16. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES

	CHF	EURO	USD	Métaux précieux	Autres
ACTIFS					
Liquidités	80'715	1'606	28		35
Créances sur les banques	2'632	15'458	3'304	4'235	4'449
Créances sur la clientèle	349'403	1'107	5	5'402	1
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2'553	577	771	24	301
Immobilisations financières	98'524				
Autres rubriques de l'actif	1'659'975				
Total des positions portées à l'actif	2'193'802	18'748	4'108	9'661	4'786
Prétention à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	9'671	29'874	41'217		1'027
Total des actifs	2'203'473	48'622	45'325	9'661	5'813
PASSIFS					
Engagements envers les banques	148'795	19		5'395	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	775'225	6'494			
Autres engagements envers la clientèle	659'235	33'990	41'528	4'235	5'272
Autres rubriques du passif	550'917				
Total des positions portées au passif	2'134'172	40'503	41'528	9'630	5'272
Engagement de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	72'118	5'873	3'442		356
Total des passifs	2'206'290	46'376	44'970	9'630	5'628
Position nette par devises	-2'817	2'246	355	31	185

4. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

(en milliers de CHF)

2011

2010

4.1. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Garanties irrévocables	47'486	52'035
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs	0	0
Total	47'486	52'035

4.2. RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENTS

Engagements résultant de paiements différés	0	0
---	---	---

4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS À LA FIN DE L'EXERCICE

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Valeurs de remplacement		Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement		Montant du sous-jacent	
	positives	négatives		positives	négatives		
Swaps sur taux d'intérêts				4'210	51'385	878'782	
Contrats à terme sur devises	246	83	17'005				
Contrats à terme sur métaux précieux	356	317	62'290				
Total							
	Exercice de référence	602	400	79'295	4'210	51'385	878'782
	Exercice précédent	325	316	36'005	2'881	33'222	809'662

La Banque n'a pas de contrat spécifique de netting.

4.4. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES PLACÉES AUPRÈS DE BANQUES TIERCES

Exercice de référence	0
Exercice précédent	0

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de CHF)

	2011	2010
5.1. INDICATIONS D'UN PRODUIT ESSENTIEL DE REFINANCEMENT DANS LA RUBRIQUE PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE	néant	néant
5.2. RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE		
Devises et métaux précieux	3'227	2'379
Titres	-281	-72
Total	2'946	2'307
5.3. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE CHARGES DE PERSONNEL		
Organes de la banque (indemnités, frais et contribution à l'institution de prévoyance)	371	354
Appointements	11'054	10'743
Charges sociales	1'156	1'090
Contribution à l'institution de prévoyance	1'789	1'735
Autres charges pour le personnel	305	218
Total	14'675	14'140
5.4. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de locaux	908	914
Coût de l'informatique, des machines, du mobilier et des autres installations	3'667	4'064
Autres charges d'exploitation	4'276	4'198
Total	8'851	9'176
5.5. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES		
Charges extraordinaires	4'000	4'000
<i>dont attribution aux réserves pour risques bancaires généraux</i>	<i>4'000</i>	<i>4'000</i>
Produits extraordinaires	0	1'048
<i>dont dissolution de correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation devenus libres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
5.6. RÉÉVALUATIONS AU SEIN DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU PLUS À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION (art. 665 et 665a CO)		

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations au sein de l'actif immobilisé.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION





Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque Cantonale du Jura SA
Porrentruy

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 43 à 68) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Bochud
Expert-réviser
Auditeur responsable

Vincent Simon
Expert-réviser

Lausanne, le 7 mars 2012

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les propositions suivantes concernant l'utilisation du bénéfice seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 26 avril 2012 :

Bénéfice de l'exercice 2011	CHF	8'420'910
Bénéfice reporté	CHF	442'356
Bénéfice disponible	CHF	8'863'266
<hr/>		
Attribution à la réserve légale générale	CHF	3'500'000
Dividende de CHF 1.70 par action de nominal CHF 14.-	CHF	5'100'000
Report à nouveau	CHF	263'266

Porrentruy, le 5 mars 2012

Au nom du Conseil d'administration



Le Président
Paul-André Sanglard

GLOSSAIRE ET ADRESSES



Agios :

En matière de change : plus-value du cours à terme sur le cours au comptant. Dans le commerce des billets : différence à payer à l'échange de billets contre devises ou inversement.

ALM :

L'ALM (Asset- & Liability Management) ou gestion des actifs et des passifs, identifie, quantifie, gère et contrôle les risques de taux d'intérêts au niveau du bilan global.

Commission d'audit :

La Commission d'audit est une commission de l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle (commission technique indépendante du Conseil d'administration), qui s'occupe principalement de la méthodologie et de la qualité de l'audit externe, de la qualité de l'établissement du rapport financier ainsi que de la collaboration entre la révision interne et l'audit externe et de leur indépendance. La Commission d'audit de l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle est le premier interlocuteur de la société d'audit et ne décharge pas l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle de sa responsabilité pour la surveillance et le contrôle mais le soutient dans l'exécution de ses tâches.

Compliance :

Mesure d'organisation propre à assurer la conformité aux normes internes et externes.

Conjoncture :

Situation générale de l'économie d'un pays, d'une région ou d'un secteur économique particulier.

Dépôts fiduciaires :

La banque effectue, en son propre nom mais pour le compte et aux risques du client, un placement sous forme de dépôts auprès d'une autre banque ou d'une société étrangère.

Disagios :

En bourse : moins-value, écart entre la valeur nominale d'un titre et le prix du marché.

En matière de change : moins-value, écart entre un cours à terme et le cours au comptant. Déport.

FINMA :

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

Gestion de fortune :

Conseil à la clientèle pour la répartition de ses biens ou/et pour la gestion de ceux-ci sur la base d'un mandat de gestion.

Instruments financiers dérivés :

Terme générique désignant les produits financiers synthétiques en rapport avec d'autres instruments tels qu'actions, obligations, indices, marchandises, etc.

Libor :

Abréviation de London Interbank Offered Rate. Taux d'intérêt interbancaire servant généralement de base pour fixer la rémunération des eurocrédits et calculer les taux d'intérêt variables.

Opérations de commissions :

Opérations bancaires où la banque achète ou vend des choses mobilières en son nom propre mais pour le compte et au risque des clients.

Opérations de négoce :

Opérations d'achat ou de vente, pour son compte ou pour le compte de tiers, de valeurs mobilières.

Prestations de service :

Offre d'une production économique qui « se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle » et non par la fourniture d'un bien tangible à un client.

Rating :

Terme anglo-saxon pour désigner la notation, soit l'appréciation de la qualité d'une émission et de la solvabilité de son émetteur par une agence de notation.

Récession :

Recul de l'activité économique. Diminution en termes réels du produit national.

Révision interne :

La révision interne apporte des prestations de service indépendantes et objectives dans le domaine du conseil et de l'audit («assurance»). Ces prestations contribuent à la création de la valeur ajoutée et à l'amélioration des processus opérationnels. La révision interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs, d'une part, en évaluant, par une approche systématique et méthodique, l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de conduite et de surveillance et, d'autre part, en renforçant leur efficacité.

Risque de crédit :

Le risque de crédit désigne le risque que le débiteur n'honore pas comme convenu ses engagements en termes d'intérêts et de remboursement.

Risques de défaillance :

Risques que les pertes deviennent supérieures aux fonds propres de la société.

Risque de liquidité :

Au sens strict, il s'agit du risque de ne pas être en mesure, à une échéance de paiement définie, d'honorer ses obligations de paiement avec les moyens de paiement à disposition ou avec ceux censés avoir été créés avant ce délai. Au sens plus large, il s'agit également du risque de ne plus détenir, à un moment précis, les moyens financiers nécessaires ou souhaités sur le marché.

Risques de marché :

Les risques de marché, également dénommés risques de cours ou risques de variation des cours sur le marché, sont des risques liés à l'incertitude concernant l'évolution future de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers des placements.

ADRESSES

SIÈGE :

2900 PORRENTRU Y

Rue de la Chaumont 10
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95
E-mail: bcj@bcj.ch
Internet: www.bcj.ch



SUCCURSALES :

2900 PORRENTRU Y

Rue des Malvoisins 23
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95
Bancomat accès 24h

Zone 24h « Coop »
Sur les Ponts 3
Bancomat

Zone 24h « Gare »
Place de la Gare 51
Bancomat et Changeomat

2800 DELÉMONT

Place de la Poste 2
Tél. 032 421 15 01
Fax 032 421 15 99
Zone 24h
Bancomat retraits et versements

2350 SAIGNELÉGI ER

Place du 23 Juin 1
Tél. 032 952 16 01
Fax 032 952 16 99
Bancomat accès 24h

AGENCES :

2942 ALLE

Guillaume Robert-Nicoud
Rue de l'Eglise 3
Tél. 032 465 14 70
Fax 032 465 14 71
Bancomat accès 24h

2950 COURGENAY

Florence Zanetta a.i.
Route de Courtemblin 3
Tél. 032 465 14 74
Fax 032 465 14 75
Bancomat accès 24h

2800 DELÉMONT

André Zürcher
Place de la Liberté 2
Tél. 032 421 15 76
Fax 032 421 15 77
Bancomat accès 24h

2854 BASSECOURT

Oriane Favre
Rue des Grands-Prés 2
Tél. 032 421 15 70
Fax 032 421 15 71
Bancomat accès 24h

2830 COURRENDLIN

Nadia Robazza
Route de Vicques 1
Tél. 032 421 15 72
Fax 032 421 15 73
Bancomat accès 24h

2340 LE NOIRMONT

Isabelle Crevoisier
Rue du Doubs 1
Tél. 032 952 16 70
Fax 032 952 16 71
Bancomat accès 24h

2926 BONCOURT

Charlène Boillat
Route de France 3
Tél. 032 465 14 72
Fax 032 465 14 73
Bancomat accès 24h

2822 COURROUX

André Zürcher
Rue du 23 Juin 42
Tél. 032 421 15 74
Fax 032 421 15 75
Bancomat accès 24h

2882 ST-URSANNE

Rue du 23 Juin 28
Zone 24h
Bancomat accès 24h

IMPRESSUM

Photographies de la forêt jurassienne : Jacques Bélat
Photographies des membres du Conseil
d'administration et de la direction : Géraud Siegenthaler
Réalisation graphique : Ivan Brahier - www.ruedunord.ch
Impression : Centre d'impression Le Pays SA





Ma banque



Banque Cantonale
du Jura